



HAL
open science

La naissance de l'Australie

Sophie Hamel

► **To cite this version:**

Sophie Hamel. La naissance de l'Australie : Du peuplement Aborigène à l'alliance avec les États-Unis. L'indopacifique, 2023, pp.30-31. hal-04432636

HAL Id: hal-04432636

<https://univ-lyon3.hal.science/hal-04432636>

Submitted on 5 Feb 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Public Domain



**MINISTÈRE
DES ARMÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**ARMÉE DE L'AIR
& DE L'ESPACE**

CARNETS DE VOL

N° 144 – 2023

L'Indopacifique



ÉDITORIAL

En déployant 10 *Rafale*, 5 *MRTT* et 4 *A400M* en moins de 48h à plus de 18 000 km durant le mois de juillet 2023, l'armée de l'Air et de l'Espace a réaffirmé à travers la mission *PEGASE 2023* (Projection d'EnverGure en Asie du Sud-Est) l'importance de la diplomatie aérienne. La France, nation riveraine de l'Indopacifique avec ses territoires et près de 2 millions de ressortissants, est une puissance d'équilibre et un partenaire diplomatique et militaire de premier plan, engagé pour la stabilité dans la région.

En parcourant ce n°144 de la revue *Carnets de Vols*, le lecteur pourra se faire une vision d'ensemble des enjeux que recouvre cette région. Deux aspects fondamentaux transparaissent à cet égard.

On constate, tout d'abord, l'immensité de cet espace, bordé par plus d'une cinquantaine d'États et concentrant 60 % de la population mondiale. Si la définition de ses contours continue d'animer les débats entre spécialistes, l'Indopacifique est défini pour le ministère des Armées par sa « stratégie de défense en Indopacifique » et représente une réalité géographique physique – notamment par sa présence ultramarine – de laquelle découle une responsabilité en tant que puissance souveraine. En outre, son statut de membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies lui confère également des droits et des devoirs en Indopacifique et donne à la France voix au chapitre sur les sujets relatifs à sa sécurité et à sa stabilité.

L'Indopacifique se caractérise ensuite par sa dimension stratégique. Théâtre d'affrontements majeurs par le passé, devenu aujourd'hui un centre de gravité et de transit de l'économie mondiale, il prend les allures d'une arène où se heurtent jeux de puissance et sphères d'influence de nombreux compétiteurs.

Si les enjeux maritimes dans cet espace semblent évidents, la dimension aérienne et spatiale n'en est pas moins omniprésente. En témoigne, par exemple, le foisonnement intellectuel outre-Atlantique sur la meilleure façon d'employer la puissance aérienne en Indopacifique, l'émergence d'armées de l'air de premier ordre ou encore l'importance de questionnements relatifs à la surveillance spatiale des routes maritimes.

Je tiens à remercier l'ensemble du comité pédagogique des *Carnets de Vols* ainsi que les différents auteurs. La grande qualité de leurs contributions et la variété des cadres d'analyses mobilisés permettront au lecteur d'appréhender dans leur globalité les défis de cette région.

Général de brigade aérienne Emmanuel Boiteau
Directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales



Centre d'études stratégiques
aérospatiales (CESA)

Directeur de la publication :
GBA Emmanuel Boiteau

Directeur adjoint de la
publication :
COL Sébastien Delporte

Rédacteurs en chef :
LCL Jérôme Clech
CDT Ludovic Le Jariel des Châtelets

Rédacteurs en chef adjoints :
LTT Pierre Vallée
LTT Ashley Vieira Alves

Rédacteur du CESA :
ADC Jean-Paul Talimi

Maquette :
Emmanuel Batisse
Philippe Bucher
Flore Lameloise

Diffusion :
Claude Donavan
CLC Mathieu Cornu

Correspondance :
CESA
1 place Joffre,
75007 PARIS SP 07 – BP 43
MTBA : 861 753 59 52

Impression :
Imprimerie EDIACA (Établissement
d'impression, de diffusion et d'archives
du commissariat des armées)

Tirage 1 200 exemplaires

Les opinions émises dans les articles
n'engagent que la responsabilité
des auteurs

**TOUS DROITS DE REPRODUCTION
RÉSERVÉS**
ISSN 2803-435X

Sommaire

L'Indopacifique

Introduction 4

- Représentation cartographique de la zone
indopacifique 4

Géopolitique 6

- Les enjeux démographiques de l'Asie du Sud-Est.... 6
- Mers de Chine – Épicentre des rivalités
territoriales en Indopacifique..... 10
- La place de l'ASEAN en Indopacifique..... 12
- Les micro-États du Pacifique..... 16
- La France, puissance de l'Indopacifique 18
- La Chine dans l'espace indopacifique :
quelles ambitions ?..... 20
- Confucius, un maître à penser 22
- La Question taïwanaise..... 24
- L'Inde, l'autre géant de l'Indopacifique..... 26
- Une décennie de « Pivot vers l'Asie » 28
- La naissance de l'Australie, du peuplement
Aborigène à l'alliance avec les États-Unis 30
- Le Timor oriental, terre de crises 32

Conflits et aspects militaires 34

- La stratégie militaire chinoise 34
- La « grande muraille de sable » : poldérisation
en mer de Chine méridionale 38
- *Le Dernier Samourai* : un moment charnière
de l'histoire japonaise..... 40
- Les forces d'autodéfense japonaises :
vers un changement de posture 42
- « Tu n'as rien vu à Hiroshima » – *Hiroshima
mon amour* (1959) 44
- Le programme nucléaire de la Corée du Nord 46

Enjeux aériens et spatiaux **48**

- Les puissances spatiales de l'Indopacifique 48
- La surveillance spatiale des routes maritimes de l'Indopacifique 50
- ADIZ taïwanaise et japonaise face aux incursions chinoises 52
- L'A2/AD chinois en Indopacifique : contrôler le réacteur géostratégique 54
- Le rôle de l'armée de l'air dans le delta du fleuve Rouge durant la guerre d'Indochine 56
- La projection aérienne française dans la zone indopacifique 58
- Infographie : PEGASE 23 62
- Corée, automne 1950 : le F-86A Sabre entre en guerre 64
- Se disperser pour dissuader, survivre, et prévaloir : le concept d'« Agile Combat Employment » 66
- L'implantation géostratégique de Diego Garcia 70
- Infographie : Diego Garcia 72
- La diplomatie aérienne indienne 74
- Bombardements de Balakot : combats aériens au-dessus du Cachemire 76
- Infographie : opération Bandar 78



Océan Indien



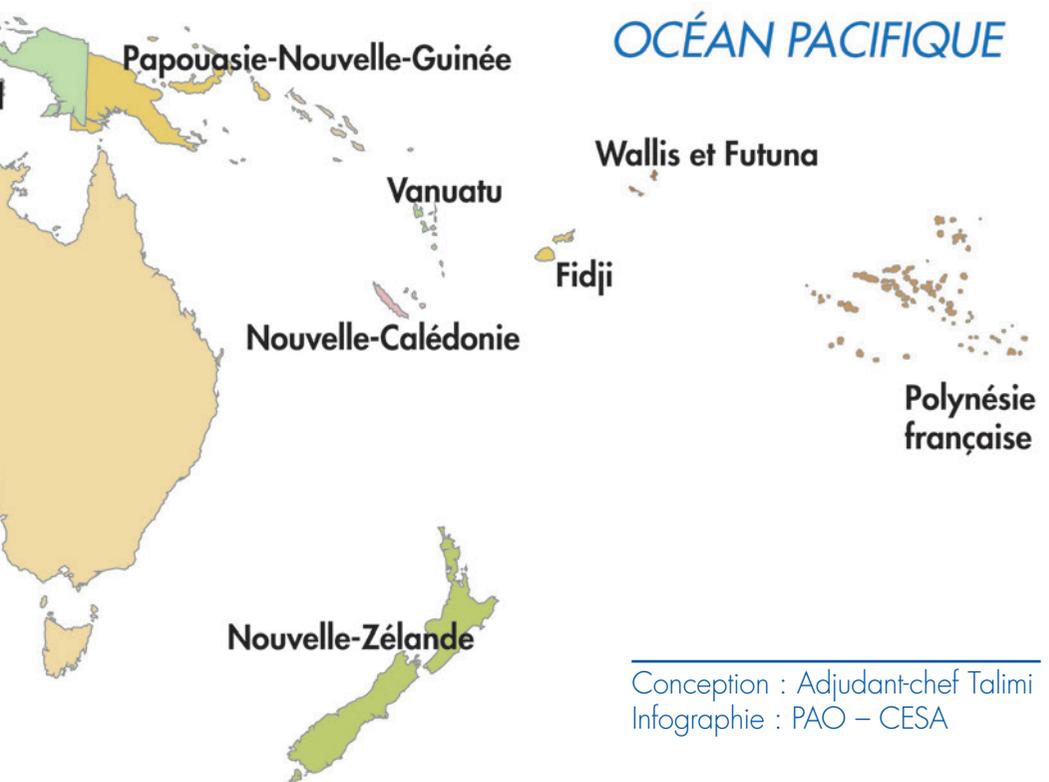
2 000 km



Espace Indopacifique



Présence française



Conception : Adjudant-chef Talimi
Infographie : PAO – CESA

Les enjeux démographiques de l'Asie du Sud-Est

Si ses marges asiatiques sont parfois floues, l'Asie du Sud-Est apparaît être *a minima* cadrée par l'ASEAN (Association des nations de l'Asie du Sud-Est). Cette organisation régionale de coopération économique, sociale et culturelle regroupe 10 États de la région et 10% de la population mondiale avec quelque 650 millions d'habitants (2018). Plus qu'une puissance à part entière, elle est plus souvent citée comme un pivot pour l'ensemble de l'Asie et porte en elle la possibilité d'un élargissement dans le futur. Il est bien loin le temps où le Sud-Est asiatique était perçu comme une marge voire une « zone vide » entre la Chine et l'Inde.

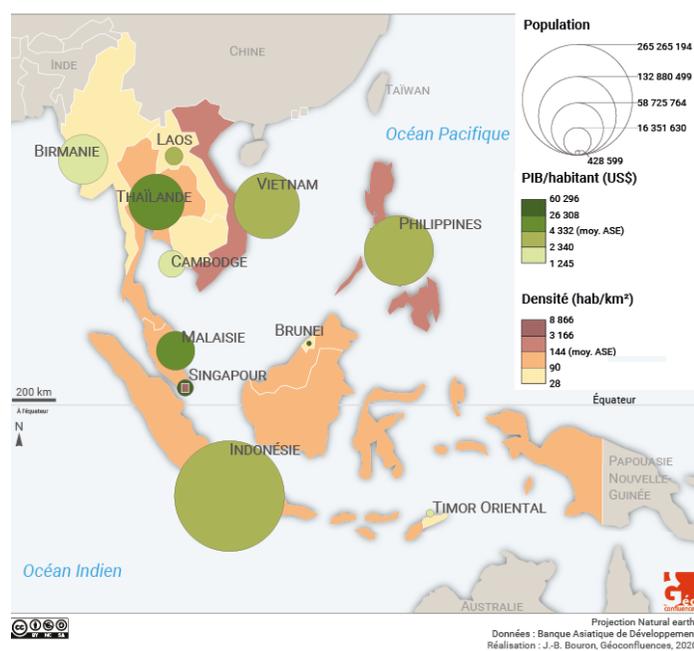
Une description démographique

L'Asie du Sud-Est inclut les 4^e, 13^e et 14^e pays les plus peuplés au monde : l'Indonésie (265 millions), les Philippines (107) et le Vietnam (95). Ces géants cohabitent avec des nains démographiques comme le Brunei (0,4 million) ou le Timor oriental (1,2).

Dans la région, l'Indonésie fait figure de grande puissance démographique. C'est aussi le plus grand pays de la zone, représentant à lui seul 42% des terres émergées et près de 41% de la population régionale. À cet égard, l'Asie du Sud-Est possède une taille équivalente à celle de l'Union européenne (4,5 millions de km²) mais une population plus nombreuse (650 millions contre 513 pour l'UE).

Outre son poids démographique, l'Asie du Sud-Est regroupe de nombreuses particularités qui jouent un rôle important dans les transformations politiques, sociales, économiques régionales. Sa diversité est également prégnante en termes d'indice de développement économique (PIB/hab., celui de Singapour est 8 fois supérieur à celui de l'Indonésie) ou humain (IDH). La population est également marquée par une diversité ethnolinguistique (pays pluriethniques : Laos, Myanmar, Vietnam) et religieuse (un islam dominant en Indonésie, mais une majorité de chrétiens aux Philippines et en Nouvelle-Guinée).

	Population	Surface (km ²)	Densité (hab./km ²)	PIB/habitant (US\$)
Brunei	428 599	5 800	74	28 238
Timor oriental	1 234 069	15 000	82	1 920
Singapour	5 612 253	633	8 866	60 296
Laos	6 681 818	237 000	28	2 521
Cambodge	15 444 654	182 000	85	1 436
Malaisie	32 049 700	330 000	97	9 967
Birmanie	53 010 316	676 000	78	1 245
Thaïlande	67 653 000	513 000	132	6 730
Vietnam	93 682 400	331 000	283	2 389
Philippines	104 921 400	300 000	350	2 990
Indonésie	265 265 194	1 900 000	140	3 877
Asie du Sud-Est	645 983 403	4 490 433	144	4 332



Sauf catastrophe démographique, la population asiatique devrait atteindre 5 milliards d'habitants en 2050 avant de connaître un premier tassement. Dans ces projections, l'Asie du Sud-Est compterait pour 800 millions d'habitants avec deux nouvelles puissances démographiques : l'Indonésie (300 millions d'habitants) et les Philippines (150 millions).

DR

Une répartition de population inégale et mobile

La population y est très inégalement répartie avec des contrastes forts. Elle a explosé au cours du xx^e siècle : le nombre des naissances s'est multiplié par 10 en un siècle.

La concentration de la population se fait sur deux plans : des localisations traditionnelles de populations rurales et le récent développement de grandes agglomérations urbaines (4 agglomérations de plus de 10 millions d'habitants : Bangkok, Hô Chi Minh-Ville, Manille, Djakarta). D'autres pays, comme le Laos (30 hab. au km²), demeurent peu densément peuplés. Cette répartition organise les territoires et montre l'importance des villes, métropoles, ports et deltas. Certaines îles sont dites « centrales » tandis que d'autres sont qualifiées de « périphériques ». Toutefois, bien que la densité reste un bon indicateur de la distribution de population entre pays, elle ne reflète pas les dynamiques nationales internes.

Si la mobilité humaine n'est pas nécessairement la marque de l'Asie du Sud-Est, elle est sans doute ici la plus diversifiée alliant pôle de départ vers les pays du Golfe (majoritairement les Philippines) ou les États-Unis. Les mouvements de population internes à la sous-région sont également puissants. Les démographies et décalages de croissance en expliquent l'essentiel : le Vietnam déborde sur le Laos et le Cambodge, la Thaïlande est réceptrice de main-d'œuvre, la Malaisie exerce une forte attraction sur les Philippines et les Malaisiens. Rappelons que le principal flux migratoire passe par le détroit de Malacca.

Malgré des accords souvent bilatéraux signés depuis les années 2000 encadrant ces déplacements, de multiples crispations se font sentir dans la région. Les trajectoires migratoires s'inscrivent dans une histoire, associée aux relations entre États et peuvent s'appréhender à plusieurs échelles d'espaces et de temps.

Une transition démographique en phase finale

Malgré sa croissance démographique considérable depuis les années 1950, l'Asie du Sud-Est a connu une croissance moins importante que d'autres régions du monde (Afrique notamment). Elle a subi une baisse précoce de la fécondité (6 enfants par femme en 1960 contre 2,3 en 2018) ce qui a entraîné – avec la baisse du taux de mortalité – l'entrée dans la phase finale de sa transition démographique. La plupart des pays de la zone l'ont achevée (Singapour, Thaïlande). L'Indonésie et les Philippines sont sur le point de le faire.

S'il est facile de penser qu'une croissance démographique forte est le signe d'un manque de contrôle de la population (par les politiques nationales de contrôle des naissances, par exemple), il est important de souligner que par rapport à d'autres régions du monde (Moyen-Orient) une disponibilité importante des données statistiques de population permet aujourd'hui à l'ONU d'établir des prévisions assez fiables du modèle démographique futur.

Vieillesse de la population

L'accroissement de sa population dans la seconde moitié du xx^e siècle est un facteur clé du décollage économique de la région (accroissement du nombre d'actifs). D'après la *World Bank* (2016), la part de personnes âgées dans la région s'accroît dans des proportions plus rapides qu'en Occident. Singapour et la Thaïlande sont les plus concernés : les plus de 65 ans y représentent 12 % de la population, deux fois plus qu'aux Philippines et en Indonésie. Si elle est liée à une amélioration des conditions de vie et sanitaires, les transformations de la structure de la population présentent de fortes disparités dans la région. Il ne fait pas de doute que dans une génération, même si les modèles socio-familiaux sont particuliers, l'Asie du Sud-Est sera confrontée aux défis sociaux, économiques et politiques de la prise en charge des plus âgés et de leur santé.

De la transition démographique à la transition urbaine

La région compte à présent presque autant d'urbains (52%) que de ruraux (48%) alors qu'en 1950 les citoyens ne représentaient que 15 % de la population. Cette urbanisation rapide est un des défis majeurs du xix^e siècle, même si elle connaît des situations variables d'un pays à l'autre (80 % d'urbains pour le Brunei ou la Malaisie, 100 % évidemment pour Singapour).

Une grande partie du défi est la transition « *urbaine* », c'est-à-dire l'évo-



lution vers une majorité d'urbains par rapport à la population rurale. Il convient de garder en tête que le phénomène de croissance et d'accélération urbaine est un phénomène contemporain récent et encore à l'étude. La région fait donc face à des

enjeux liés aux mouvements de l'exode rural d'une part et la croissance des économies urbaines d'autre part. La création d'espaces spécifiques à la sous-région comme le *desakota* (combinaison des mots « villages » et « ville » en indonésien) montre le dynamisme de la région en matière de transition urbaine.

En contrepoint, certains des pays de la région connaissent un taux d'urbanisation faible (Cambodge 23 %, Laos 33 %). Cela concerne notamment les pays ayant connu des régimes politiques autoritaires dans les années 1950-1980 et qui contrôlaient par la force les circulations humaines. Le Cambodge qui a subi une fuite des villes sous le régime des Khmers rouges « *rattrape* » doucement son retard.

Des inégalités qui se maintiennent et des défis importants

Toute la région est marquée par des transformations sociales et démographiques profondes qui sont rapides et diverses. Elles s'insèrent dans la mondialisation et se traduisent par une urbanisation et une littoralisation forte. Si l'intégration régionale ne représente pas une volonté politique dominante dans l'ensemble de la zone, l'Asie du Sud-Est avec sa démographie hétérogène et grandissante devra définir son identité et ses frontières afin de gagner en légitimité mondiale.

Si la démographie fait de l'Asie du Sud-Est une zone incontournable, c'est son importance économique, sa croissance soutenue, ses ressources abondantes et sa localisation géographique (lieu de passage clé des routes maritimes internationales) qui attirent l'attention aujourd'hui.

Compte tenu des flux transnationaux, comme nous l'avons vu, les enjeux sécuritaires imposeront une réflexion régionale et décrochée entre États. En effet, dans le cadre d'inégalités socio-spatiales croissantes, les tensions ethniques ou religieuses réapparaissent. De plus, les diversités et évolutions politiques soulèvent des interrogations concernant le fragile équilibre géopolitique de la zone avec l'émergence de « *démocraties* » depuis 2010 des Philippines à la Thaïlande, du Cambodge au Myanmar. Autant de défis identitaires et géopolitiques qui bouleverseront sûrement les représentations de la zone dans l'avenir.

Mers de Chine – Épicentre des rivalités territoriales en Indopacifique

Le pourtour maritime de la République populaire de Chine (RPC) cristallise l'ensemble des tensions géopolitiques de la région indopacifique. Dans les mers de Chine, le gouvernement de Pékin mène une politique d'expansion inflexible visant à sanctuariser l'ensemble des espaces insulaires de son étranger proche. L'île de Taïwan, protégée par les États-Unis depuis 1949, est l'épicentre des rivalités territoriales dans la zone.

Mers de Chine, des espaces insulaires sous tension

Les mers de Chine sont le théâtre de conflits territoriaux portant sur des enjeux de souveraineté autour d'îlots contestés et sur l'interprétation des espaces maritimes revendiqués.

En mer de Chine méridionale, la RPC reprend à son compte la revendication dite « *ligne en neuf traits* ». Si les délimitations précises sont ambiguës, elles traduisent l'exigence d'une souveraineté totale sur l'ensemble des îles de mer de Chine méridionale et principalement sur trois archipels : les îles Spratleys, Paracels et Pratas.

L'enjeu géopolitique porte moins sur le territoire lui-même que sur les zones économiques exclusives (ZEE), espaces stratégiques où transite 30 % du tonnage maritime mondial, et sur un plateau continental potentiellement riche en matières premières et ressources halieutiques. Mais la ligne en neuf traits est source de nombreuses tensions car elle empiète sur les ZEE d'autres pays riverains, notamment les Philippines, la Malaisie et le Vietnam. La pol-dérisation par la RPC, c'est-à-dire la transformation en îles artificielles des récifs et des atolls disputés (notamment aux Spratleys), envenime souvent la situation. Entre 2010 et 2020, plus de 50 incidents et accrochages impliquant des navires chinois ont eu lieu dans la zone.

En mer de Chine orientale, diplomatie chinoise et japonaise se querellent sur la souveraineté des îles Diaoyu/Senkaku, un archipel de huit îlots inhabités qui se trouve à 120 miles nautiques de Taïwan et 200 miles nautiques de la Chine et du Japon. Ces îles, administrées par l'armée américaine à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, furent restituées au Japon en 1972 et sont aujourd'hui rattachées à la préfecture d'Okinawa. Ici aussi, de nombreux incidents se produisent régulièrement impliquant pêcheurs, garde-côtes et militants nationalistes des deux pays, détériorant une relation bilatérale déjà tumultueuse.

Si Hong Kong et Hainan constituent également des espaces insulaires stratégiques pour Pékin, c'est autour de Taïwan que les tensions sont les plus vives et pourraient entraîner des conséquences planétaires.

Taïwan, épice des tensions géopolitiques en Indopacifique

Depuis la prise de pouvoir de Mao Zedong en 1949, la Chine continentale et l'île de Taïwan sont gouvernées par deux entités différentes. Mais le gouvernement de Pékin revendique toujours la pleine souveraineté sur l'île et promet une réunification par tous les « *moyens nécessaires* ». D'abord soutenu explicitement par les États-Unis, le régime de Taipei a progressivement perdu son influence internationale au détriment de la Chine communiste. Depuis 1979 et la reconnaissance diplomatique de la RPC par les États-Unis, impliquant le respect du principe d'une « *Chine unique* », Washington ne garantit plus d'intervention militaire en cas d'invasion chinoise. Mais le Pentagone entretient délibérément une « *ambiguïté stratégique* » sur sa réaction en cas d'agression chinoise afin d'empêcher toute annexion unilatérale de l'île. La relation trilatérale Chine-Taïwan-États-Unis est donc complexe et fragile, le moindre incident politico-diplomatique menaçant de faire imploser le *statu quo*. Dernière crise en date : le 3 août 2022, lorsque Nancy Pelosi, troisième figure politique dans l'ordre protocolaire américain, débarqua à Taipei. Cette visite, considérée comme une provocation intolérable par Pékin, a déclenché le lancement de 11 missiles balistiques *DF-21* sur des zones autour de l'île et le déploiement d'une centaine d'aéronefs et de dix bâtiments de combats au-delà de la ligne médiane du Détroit. Depuis cette date, les forces aériennes chinoises multiplient les incursions à proximité de

l'île et altèrent *de facto* le fragile équilibre qui prévalait depuis 1979.

À l'heure où la rivalité sino-américaine structure et polarise l'ensemble des relations internationales en Indo-Pacifique, les évolutions géopolitiques dans le pourtour maritime chinois doivent être observées scrupuleusement. En cas de crise prolongée, voire d'escalade militaire, des conséquences multimodales et incalculables se répercuteraient sur l'ensemble de la communauté internationale, bien au-delà des deux rives du détroit de Formose.



La place de l'ASEAN en Indopacifique

De Paris, Washington, Bruxelles ou Tokyo, les différentes stratégies indopacifiques s'accordent sur le rôle central de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN). Au sein de ce vaste espace de près de 50 pays, l'ASEAN est traditionnellement perçue comme un moteur dans la production de normes et l'orientation de l'agenda multilatéral. Elle représente également un terrain privilégié de compétition de puissances, en particulier dans le contexte de la rivalité sino-américaine. Bien qu'acquise dans les discours officiels, y compris du côté chinois, cette centralité de l'ASEAN s'est néanmoins vue marginalisée ces dernières années sous l'effet de divisions internes, d'une influence régionale diminuée et de la prolifération de mécanismes minilatéraux, à l'instar du QUAD ou d'AUKUS, perçus comme plus souples et efficaces.

L'ASEAN en bref

Fondée en 1967, l'ASEAN est une organisation intergouvernementale régionale, qui regroupe dix pays d'Asie du Sud-Est : Brunei, Cambodge, Indonésie, Laos, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Vietnam. Depuis sa création, le bloc vise notamment à soutenir le développement des États membres, favoriser leur intégration économique et promouvoir la paix et la stabilité régionale. Son action repose sur un important document signé en 2007 – la Charte de l'ASEAN – qui fixe son cadre institutionnel et légal, ses priorités et ses principes, tels que la prise de décision fondée sur le consensus et la non-interférence dans les affaires d'un autre État.



DR

Chaque année, la présidence de l'ASEAN tourne entre les États membres. En 2023, c'est l'Indonésie qui préside le bloc, succédant ainsi au Cambodge. La gestion des affaires courantes est assurée par un secrétariat basé à Jakarta, dont les missions principales portent sur la coordination des différentes agences régionales et la mise en œuvre des initiatives et projets décidés au niveau des instances politiques. Elles incluent le sommet des chefs d'État de l'ASEAN, plus haut organe de décision qui se tient en principe deux fois par an, et des réunions ministérielles régulières.

En particulier, l'*ASEAN Defense Ministers Meeting (ADMM)* est la principale plateforme de diplomatie de défense du bloc. Depuis sa création en 2006, l'*ADMM* a contribué au renforcement de la confiance mutuelle et des capa-



Source : Banque mondiale

AFP

DR

HADR⁽¹⁾, médecine militaire, etc.) et influencer l'agenda régional.

Un acteur pivot de l'Indopacifique

L'ASEAN représente le 5^e bloc économique mondial, derrière l'Union européenne, les États-Unis, la Chine et le Japon. C'est un marché de taille avec ses 660 millions d'habitants (9 % de la population mondiale) avec un modèle de croissance tourné vers l'extérieur. Il s'agit également d'une zone géographique stratégique de l'Indopacifique. Situés à la charnière entre la mer de Chine et l'océan Indien, les pays de la région occupent une place centrale le long des chaînes d'approvisionnement entre l'Asie de l'Est et l'Europe. Près de 40 % du fret maritime mondial et 80 % des importations chinoises en énergie passent par le détroit de Malacca.

Forte de son dynamisme économique et de son emplacement stratégique, l'ASEAN est devenue un théâtre majeur de la compétition de puissances en Indopacifique. Considérant la région comme une zone prioritaire de sa diplomatie de voisinage et un point névralgique des nouvelles routes de la soie, le régime chinois en a fait un laboratoire d'expérimentation de ses manœuvres d'influence. Ces dernières années, Pékin a redoublé d'efforts pour façonner la gouvernance régionale sécuritaire, que ce soit en participant activement aux instances multilatérales pilotées par l'ASEAN, en promouvant ses propres concepts tels que la « *Global Security Initiative* » annoncée par Xi Jinping en avril 2022 ou encore en déployant des mécanismes de coopération sino-centrés. Les patrouilles conjointes sur le fleuve Mékong instaurées en 2011 avec le Laos, le Myanmar et la Thaïlande en sont un exemple, tout comme la création en 2014 du forum de Coopération Lancang-Mékong⁽²⁾,

cités des États membres grâce à des initiatives comme l'*ASEAN Center of Military Medicine (ACMM)*, l'*ASEAN Cyber Defense Network (ACDN)* ou encore l'*ASEAN Direct Communications Infrastructure*, i.e. une ligne sécurisée entre les ministres de la Défense du bloc. Ces efforts s'appuient aussi sur l'*ADMM-Plus*, qui réunit l'ASEAN et ses neuf « partenaires de dialogue », dont la France depuis 2023. Ce format élargi vise à améliorer la coopération pratique dans divers domaines (sécurité maritime et cyber, contre-terrorisme,

qui vise notamment à institutionnaliser la coopération en matière de sécurité hydrique sous égide chinoise. De leur côté, les États-Unis ont cherché à empêcher les pays de l'*ASEAN* d'adhérer aux initiatives menées par la Chine tout en renforçant leur présence dans la zone. Outre l'augmentation de visites de haut-niveau, l'administration Biden a lancé des initiatives clés à l'image de l'*Indo-Pacific Economic Framework for Prosperity* et a revigoré ses partenariats : modernisation de la coopération de défense avec les Philippines, mise en place d'une trilatérale Tokyo-Washington-Manille, signature de protocoles d'entente en matière de cybersécurité avec Singapour, etc.

Malgré ces pressions croissantes, l'*ASEAN* entend maintenir un certain équilibre dans la région. Grâce aux instances multilatérales qu'elle pilote (*ASEAN Regional Forum*, *ASEAN+3*, *East Asia Summit*), elle diffuse un ensemble de normes et de règles institutionnelles – l'« *ASEAN Way* » – et offre des plateformes de dialogue entre les grandes puissances. Cette posture quasi-impartiale est particulièrement visible dans la *Vision de l'ASEAN sur l'Indopacifique* publiée en juin 2019 qui, tout en reprenant le terme employé par la stratégie américaine, en rejette les fondements. L'approche de l'*ASEAN*, qui se veut inclusive et ouverte, a d'ailleurs été saluée par Pékin, qui l'a habilement liée aux nouvelles routes de la soie.

L'*ASEAN* continue également de jouer un rôle clé sur la scène régionale, y compris *via* ses États membres. En 2022, le Cambodge a organisé le Sommet de l'Asie orientale, la Thaïlande a accueilli le forum de la Coopération économique pour l'Asie-Pacifique, tandis que l'Indonésie a assuré la présidence annuelle du G20, dont le sommet à Bali a notamment permis au président Joe Biden et à son homologue chinois de renouer le dialogue. Plusieurs pays de la région, comme Singapour ou l'Indonésie, utilisent à leur profit la rivalité sino-américaine pour obtenir davantage de concessions de la part de Pékin et Washington.

Une remise en question de la centralité de l'ASEAN

Cet équilibre reste néanmoins précaire, la centralité de l'*ASEAN* en Indo-pacifique étant de plus en plus remise en question. En interne, une fracture se dessine entre les pays de la zone archipélagique et ceux du Mékong, en particulier le Cambodge et le Laos où l'emprise chinoise a atteint un niveau sans précédent. Cette désunion est d'autant plus forte qu'elle se conjugue à une défaillance de l'*ASEAN* sur le dossier birman. Depuis le coup d'État en février 2021, la politique du bloc – bâtie autour du « *Consensus en Cinq points* »⁽³⁾ – n'a pas empêché une intensification des violences. Or cette impéritie n'est



pas sans rappeler le manque de progrès sur la mise en place d'un *Code de conduite* en mer de Chine méridionale, alors même que les tensions dans la zone ne faiblissent pas. Si un nouveau cycle de négociations est certes prévu dans le cadre de la présidence indoné-

sienne de l'*ASEAN*, des doutes persistent quant à la possibilité de réelles avancées. Des risques de paralysie de l'organisation régionale pourraient même être envisageables dans la perspective de la prochaine présidence de l'*ASEAN* par Vientiane en 2024, peu hermétique à l'influence chinoise.

La place de l'*ASEAN* au sein de l'architecture régionale souffre en outre des divergences entre grandes puissances, qui tendent à prioriser des formats multilatéraux alternatifs. Reléguant l'*ASEAN* au second plan, les États-Unis ont principalement approfondi leur engagement en Indopacifique à travers le QUAD (Australie, Inde, Japon, États-Unis) ou AUKUS (Australie, Royaume-Uni, États-Unis). Du point de vue de Washington, ces plateformes minilatérales sont plus souples, plus efficaces et plus propices à des avancées concrètes que les fora de l'*ASEAN*, souvent perçus comme des « *talk shops* ».

Signe de sa dilution dans le paysage régional, l'*ASEAN* est également concurrencée par une profusion de mécanismes multilatéraux alternatifs, dont certains sont initiés par des pays membres à l'instar du *Shangri-La Dialogue* à Singapour ou de l'*Indo Defense Expo & Forum* à Jakarta. À cela s'ajoutent la multiplication d'exercices militaires, dont *Cobra Gold* en Thaïlande ou *Pitch Black* en Australie, et la mise en place de plateformes *ad hoc* telles que le *Lancang-Mekong Integrated Law Enforcement and Security Cooperation Center (LM-LECC)*, lancé en 2017 par la Chine et les cinq pays du Mékong. Tout en cherchant à renforcer les capacités des États parties et faciliter la coordination entre leurs forces armées ou de sécurité, ces différents mécanismes représentent d'importants lieux de sociabilisation et de dialogues. Ce faisant, ils se superposent aux instances dirigées par l'*ASEAN* et interrogent directement la pertinence d'une structure institutionnelle indopacifique centrée autour du groupement régional Sud-Est asiatique.

1. *Humanitarian assistance and disaster relief*.
2. Les pays membres incluent la Chine et les cinq pays du Mékong.
3. Cessation immédiate des hostilités, mise en place d'un dialogue constructif entre les parties, nomination d'un envoyé spécial de l'*ASEAN*, fourniture d'une aide humanitaire par l'Association et visite du médiateur de l'*ASEAN* sur place.

Simon Menet
Chargé de recherche à la Fondation pour la recherche stratégique

Les micro-États du Pacifique

Souvent perçus comme des « *poussières d'îles* », ces petits États insulaires sont aujourd'hui pris dans la compétition stratégique entre les États-Unis et la Chine. En témoigne le pacte de sécurité signé entre la Chine et les Îles Salomon en avril 2022.

Qu'est-ce qu'un micro-État ?

Dans le Pacifique, les micro-États sont concentrés en Océanie et nés lors des accessions à l'indépendance s'étalant de 1962 à 1994⁽¹⁾. Un micro-État est un État souverain disposant d'une superficie très petite et/ou d'une population très faible. Les seuils de 1 000 km² et de 500 000 habitants sont souvent retenus. Le politologue Laurent Adam ajoute d'autres critères pour préciser leurs spécificités : ils présentent souvent une « *fragilité économique ou politique ; un isolement plus ou moins naturel, politique ou géographique ; une absence partielle ou totale des moyens d'intervention traditionnels [...] en matière de politique intérieure ou dans le domaine des relations internationales* ». Certains micro-territoires du Pacifique sont ainsi exclus car attachés à une puissance extérieure : les Îles Cook, Tokelau et Niue à la Nouvelle-Zélande, Guam, les Mariannes du Nord et Samoa américaines aux États-Unis, la Nouvelle-Calédonie, Wallis et Futuna et la Polynésie française à la France.

Des États dépendants

Bien que souverains, les micro-États du Pacifique sont amenés à tisser des liens avec leurs voisins pour pallier leur manque de ressources en matière économique, de sécurité, de défense ou d'expertise. L'Australie, la Nouvelle-Zélande, les États-Unis, le Japon et la Chine sont ainsi les premiers fournisseurs d'aide de la région. En 2015, l'extension des routes de la soie vers l'Océanie a davantage enraciné la présence chinoise.

Concernant la sécurité et la défense, sauf exception comme aux Fidji, ces États n'ont pas d'armée propre et sont donc fortement dépendants. Les États fédérés de Micronésie, les Palaos et les Îles Marshall sont eux « *librement associés* » aux États-Unis. Ces derniers fournissent de l'aide financière et assurent leur sécurité, défense et leur représentation diplomatique. En matière de sécurité intérieure, des partenariats sont souvent mis en place pour la formation et l'assistance policière avec des puissances étrangères.

Malgré la montée en puissance économique et sécuritaire de la Chine, les aires d'influence des partenaires « traditionnels » restent prégnantes. En Mélanésie, l'Australie tient le rôle de gendarme et de 1^{er} partenaire de développement ; la Micronésie est dominée par l'influence américaine ; l'espace polynésien s'appuie plutôt sur la Nouvelle-Zélande.



Quelle place dans le système international ?

Dès les années 1970, la charte des Nations unies permet aux micro-États d'accéder à la reconnaissance internationale. Ils intègrent l'ONU à la suite de leurs indépendances. La délimitation des zones économiques exclusives (ZEE) par

la convention de *Montego Bay* (1982) offre aux îles une dimension stratégique renouvelée à la fois comme point d'appui et comme extension territoriale.

À l'ONU, les voix de ces petits États du Pacifique sont par ailleurs devenues l'objet de convoitises, notamment de la part de la Chine et de Taïwan qui s'adonnent à une compétition diplomatique pour acheter les votes en leur faveur. Sur 14 pays reconnaissant encore Taïwan, 4 se trouvent parmi ces États. Certains changent de reconnaissance aux grés des avantages qui leur sont offerts, tels que les Kiribati et les Îles Salomon qui ont reconnu Pékin en 2019.

En première ligne des effets du changement climatique, ces États sont aussi les porte-voix de la protection de l'environnement à l'ONU et au-delà. Ils ont par exemple mené une campagne internationale dans les années 1980 contre les essais nucléaires français dans le Pacifique, aboutissant au traité de Rarotonga (1985).

Affirmation d'un régionalisme océanien

Dans l'objectif de se détacher des puissances coloniales, les micro-États nouvellement indépendants créent le Forum des îles du Pacifique en 1971. Il concurrence la Communauté du Pacifique fondée en 1947 et reste aujourd'hui le forum de discussion régional privilégié.

Malgré leur dépendance multidimensionnelle aux puissances extérieures et leur caractère stratégique, ces micro-États ne souhaitent pas prendre parti entre les deux grands pôles de l'Indopacifique. À partir de 2017, le concept de *Blue Pacific* est développé afin de renforcer la défense des intérêts régionaux et l'action collective. Dénonçant le discours péjoratif des pays continentaux les décrivant comme petits, déconnectés, isolés, pauvres et vulnérables, ils proposent un discours alternatif et se définissent plutôt comme un « *grand océan d'îles* ».

1. Samoa 1962, Nauru 1968, Fidji 1970, Tonga 1970, Papouasie-Nouvelle-Guinée 1975, Îles Salomon 1978, Tuvalu 1978, Kiribati 1979, Vanuatu 1980, îles Marshall 1990, États fédérés de Micronésie 1990 et Palaos 1994.

La France, puissance de l'Indopacifique

Avec ses collectivités d'Outre-mer dans l'océan Indien et Pacifique, près de deux millions de nos concitoyens résidant dans la région, ses forces prépositionnées pour défendre notre souveraineté (plus de 90 % de la zone économique exclusive française se situent dans l'Indopacifique), la France est un pays de l'Indopacifique à part entière. Dans cet espace à dominante maritime, elle est confrontée aux mêmes enjeux et défis que les autres pays riverains : réchauffement climatique, lutte contre la pêche illégale, piraterie ou développement de la connectivité. Il est donc tout à fait naturel que la France se soit dotée précocement d'une stratégie pour l'Indopacifique.

La vision française de l'Indopacifique

Le président de la République a défini dès 2018 les grands principes et objectifs de cette stratégie. Elle repose sur le constat de profondes transformations en cours, marquées par la montée en puissance de la Chine, l'intensification de la compétition sino-américaine, la persistance de foyers de tensions et la consécration de cette zone comme le moteur de l'économie mondiale. Dans cet espace, la France veut agir comme une puissance stabilisatrice, qui continuera de promouvoir un multilatéralisme efficace, fondé sur la règle de droit et le refus de la coercition. Elle entend poursuivre son approche coopérative qui respecte la souveraineté de tous, sans logique de blocs, en vue de réduire les tensions et de faire face collectivement aux défis que pose la préservation des biens publics mondiaux.

Face à l'affirmation de la Chine, nous considérons en effet qu'il faut veiller à ne pas se laisser enfermer dans le piège de la bipolarisation, conscients du risque que fait courir la prophétie auto-réalisatrice d'un affrontement inéluctable. Nous veillons à ménager des espaces de dialogue et de coopération avec Pékin sur le climat, la prolifération, les enjeux liés à l'endettement des pays en développement et sur un ensemble de situations régionales. Tout ceci est essentiel avec un partenaire membre permanent du Conseil de sécurité des Nations unies. Notre positionnement n'équivaut pourtant pas à une relation d'équidistance entre Pékin et Washington, notre principal allié dans la région. Le plus important réside surtout dans l'approche multidimensionnelle que nous faisons prévaloir à travers les nombreux partenariats de souveraineté avec les pays de l'Indopacifique, pour relever les nombreux défis qui se posent à nous.



DR



Les moyens de cette stratégie

La mise en œuvre de cette stratégie s'appuie notamment sur notre dispositif militaire permanent de plus de 7 000 hommes (4 000 dans l'océan Indien, 3 000 dans le Pacifique) et joue un rôle

central dans la coopération avec les pays riverains. Les forces françaises participent à des opérations d'assistance humanitaire pour répondre aux catastrophes naturelles. Ce dispositif est renforcé par les déploiements réguliers de moyens navals et aériens, au titre de l'exercice de la liberté de navigation et de survol (au moins deux déploiements par an depuis 2014) et la participation à de nombreux exercices militaires bilatéraux et multilatéraux, notamment avec l'Inde, le Japon, les États-Unis et l'Australie. La mission *H. Brown* – *PEGASE 22*, articulée avec la participation à l'exercice multinational de haute intensité *Pitch Black 22*, a fourni un excellent exemple de rayonnement des savoir-faire français et d'interopérabilité avec nos partenaires.

Depuis l'adoption d'une stratégie européenne pour la coopération qu'elle a largement inspirée, la France continue également d'endosser un rôle moteur en faveur de la promotion d'un agenda européen avec les pays et organisations de la région, en particulier l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (*ASEAN*), dont l'approche est largement convergente avec la nôtre. Un premier Forum ministériel dédié à la coopération dans l'Indopacifique a été organisé à Paris en février 2022, lors de la présidence française du Conseil de l'Union européenne (UE). Il devrait être suivi d'une deuxième édition cette année sous présidence suédoise, dans la continuité également du Sommet des dirigeants de l'UE et de l'*ASEAN* qui s'est tenu en décembre dernier.

L'agression russe contre l'Ukraine aurait pu détourner les Européens de l'Indopacifique. Il n'en est rien. Elle a au contraire éclairé d'un jour nouveau l'interconnexion croissante entre les théâtres européen et indopacifique. Elle a renforcé l'impératif de solidarité entre nations qui partagent le même attachement au respect du droit international et la nécessité d'une diversification des partenariats, pour réduire nos dépendances à l'égard des régimes qui affichent ouvertement leurs prétentions hégémoniques. Pour ces raisons également, la présence française dans l'Indopacifique est, plus que jamais, un atout pour l'Europe.

Marc Abensour
Ambassadeur de France pour l'Indopacifique

La Chine dans l'espace indo-pacifique : quelles ambitions ?

Il est commun d'avancer l'idée que la Chine a longtemps été un pays fermé au monde extérieur. Pourtant, dès le xv^e siècle, l'amiral Zheng He menait, pour le compte de l'empereur Ming, de nombreuses expéditions qui l'emmenèrent jusqu'à la mer Rouge et la Corne de l'Afrique. La Chine se projetait alors déjà jusqu'aux confins du monde indopacifique. Cette histoire maritime ancienne, ravivée depuis quelques décennies, témoigne d'un intérêt renouvelé pour les questions maritimes.

Les ambitions maritimes chinoises dans l'Indopacifique prennent naissance dans les années 1980 : Deng Xiaoping, à la tête du pays entre 1981 et 1989, mène une politique d'ouverture et de développement. L'économie chinoise se tourne alors vers la mer. L'accession au rang « *d'usine du monde* » puis de « *première puissance commerciale* » s'est réalisée en captant les bénéfices de la route circumterrestre qui dessert les ports de Shanghai (1^{er} port mondial en 2022 en trafic) et Hong Kong (10^e port mondial). Ce développement est aujourd'hui visible grâce à la forte littoralisation du pays : la mince bande littorale représente seulement 15 % du territoire mais regroupe quasiment 1 Chinois sur 2, 65 % du PIB et accueille jusqu'à 80 % des investissements directs de l'étranger. Cet intérêt maritime justifie l'importance des visées chinoises sur l'Indopacifique.

Le cercle vital : les mers de Chine

Dans ce cercle vital, les enjeux sont triples. Premièrement, Taïwan représente tout à la fois un intérêt mémoriel – l'île ayant été séparée de la métropole après l'accession de Mao au pouvoir en 1949 – et un intérêt stratégique. Elle correspond à la tête de pont de l'influence et des alliances américaines dans la région qui encerclent la Chine. Récupérer Taïwan, c'est aussi acquérir une réelle capacité de projection en haute-mer avec un accès direct à l'océan Pacifique. Deuxièmement, il s'agit d'acquérir une capacité de déni d'accès (*sea denial*) à même de protéger le territoire chinois d'une invasion par la mer. Enfin, les mers de Chine sont surtout un espace de compétition et de coopération entre Pékin et d'autres puissances régio-



DR



DR

nales. En cela, la Chine est particulièrement active dans la zone en artificialisant les récifs des Paracels et des Spratleys, transformés en zones de transits, en ports de pêche voire en bases aéronavales.

Le cercle stratégique : l'océan Pacifique occidentale et l'océan Indien

Au-delà de l'espace maritime périphérique, les projections chinoises répondent à trois défis : le premier est celui de la sécurisation des voies d'approvisionnement et de commercialisation de son économie ; le deuxième est celui de la concurrence indienne, qui reste le compétiteur régional le plus important pour Pékin ; enfin, le dernier défi est celui de réussir à s'imposer comme une des premières puissances du nouveau monde multipolaire. Ces objectifs prennent sens dans le cadre du projet des nouvelles routes de la soie (ou *Belt and Road Initiative* – BRI, lancée en 2013). Formées entre autres d'axes de communication maritimes et composées d'infrastructures industrielles, énergétiques et numériques, ces ramifications tissent un large réseau terrestre et maritime, reliant la Chine aux marchés européen et africain, en passant par l'Extrême et le Moyen-Orient.

Cette projection stratégique se retrouve également dans le domaine militaire : l'importance vitale de l'océan explique que la Chine ait massivement développé ses leviers de projection depuis une dizaine d'années. Deux entrées en service de plateformes construites en nationale en sont le symbole : celui du porte-avions *Shandong* en novembre 2019 et de l'avion-ravitailleur *YU-20* mi-2022. Ce développement doit permettre à la Chine de se projeter en haute-mer, au-delà de ses eaux périphériques. Une capacité qui s'illustre par l'inauguration en 2017 à Djibouti de sa première base militaire à l'étranger pouvant accueillir jusqu'à 5 000 hommes. Elle est située sur un point stratégique des flux commerciaux mondiaux qu'empruntent les nouvelles routes maritimes de la soie qui doivent transiter par la mer Rouge. Elle est par ailleurs l'aboutissement de la stratégie du collier de perle, c'est-à-dire la multiplication dans l'océan Indien de bases navales louées par la marine chinoise dans le but de sécuriser ses approvisionnements énergétiques.

Simon Roche
Professeur d'histoire dans le secondaire, membre de l'équipe éditoriale du *think-tank*
Nemrod-ECDS

Confucius, un maître à penser

Au tournant du IV^e et du V^e siècle avant J.-C., Confucius prodigue ses conseils pour organiser la vie en société. Le penseur chinois, accompagné de nombreux disciples, édicte une série de principes qui irriguera les idées socio-politiques chinoises pendant de nombreux siècles.

« *L'homme honorable commence par appliquer ce qu'il veut enseigner ; ensuite il enseigne.* »

Confucius, *Les Entretiens*, Chapitre II.

Dans la période que les historiens chinois nomment « *des Printemps et des Automnes* » (-722 à -481), l'agriculture se développe autour du Fleuve Jaune. Peu à peu la croissance économique s'installe et des centres urbains fleurissent un peu partout sur le territoire. L'émergence des cités-palais s'accompagne des premières esquisses d'administrations publiques et d'armées. Ce contexte favorable permet aussi l'apparition de brillants scientifiques et penseurs. Cette opulence attise d'ailleurs la convoitise de seigneurs rivaux qui ne cessent de se faire la guerre.

Un fonctionnaire intègre et un conseiller avisé

C'est à Qufu, dans le Nord-Est de la Chine, que naît après -551. Kong Fuzi (« *maître Kong* ») en -551 – le nom latinisé est connu en Occident sous l'appellation « *Confucius* ». À l'âge de 19 ans, d'après les nombreux récits qui entourent sa vie, il est admis dans l'administration de la province de Lu comme intendant des greniers. Ce jeune homme brillant ne tarde pas à se faire remarquer et gravit lentement les échelons de la hiérarchie jusqu'à devenir ministre des Travaux publics puis de la Justice. Dans cette fonction, il fait preuve de rigueur, se montre juste et intègre. Selon lui, un fonctionnaire ne doit pas servir ses propres intérêts mais doit s'attacher à améliorer le quotidien des administrés. Toutefois, cette réussite et cette probité suscitent bien des jalousies auprès de certains membres de l'administration qui tendent de le discréditer par de nombreuses intrigues.

Confucius, pour sa part, préfère quitter son poste plutôt que de rentrer dans ce jeu politicien. Il en tirera une certaine amertume sur le caractère retors des hommes. À 57 ans et pendant les quatorze années qui suivent, il voyage dans les différents États chinois et propose ses services aux gouverneurs. Durant cette pérégrination, il énonce une série de principes qui doivent guider les fonctionnaires dans l'exercice de leurs charges.



DR

Le confucianisme

Ainsi, Confucius affirme que l'homme n'est ni bon ni mauvais par nature et qu'il est capable de s'élever. Pour cela, il dispose de deux socles : l'éducation et l'amour. Le premier lui permet de gommer ses défauts et de renforcer ses points forts. « *J'ai grandi dans un milieu modeste, explique le penseur chinois, aussi ai-je dû apprendre à faire beaucoup de choses.* » Cette éducation se fait non seulement à l'aide de livres mais perdure tout au long de la vie par le truchement des expériences et des rencontres.

Le socle de l'amour et du respect que l'on porte aux anciens et à sa famille occupe une place centrale dans le confucianisme et représente le ciment de toutes sociétés. Pour le penseur chinois, le prince idéal est donc un souverain vertueux qui pour gouverner choisit de donner l'exemple plutôt que d'user de la violence. D'ailleurs, un chef qui ne sait pas se gouverner lui-même ne peut gouverner les autres. C'est pourquoi « *l'homme honorable commence par appliquer ce qu'il veut enseigner ; ensuite il enseigne* ».

Après sa mort, survenue en 479 av. J.-C., ses disciples compilent sa pensée dans un ouvrage, les *Entretiens* (traduit en latin au XVII^e siècle).

Un fondement de la société chinoise

L'influence de la pensée de Confucius se retrouve plusieurs siècles après sa mort et traverse les dynasties chinoises. Parfois, les différents souverains ne retiennent de son enseignement que ce qui les arrange. Ainsi, certains empereurs exigent, en vertu d'un néoconfucianisme, une obéissance totale du peuple.

En 1912, Sun Yat-sen proclame la République de Chine et proscriit l'enseignement du confucianisme, jugé comme un symbole de l'époque féodale. En 1949, la déclaration de la République populaire de Chine n'y change rien. Cependant en 1976, après la Révolution culturelle, les dirigeants chinois décident de remettre au goût du jour la pensée de Confucius, notamment la notion d'obéissance.

La Question taïwanaise

Le 1^{er} octobre 1949, lors de la proclamation de la République populaire de Chine (RPC), le Kuomintang, parti nationaliste, se réfugie sur l'île de Taïwan. Ce n'est toutefois qu'avec la résolution 2758 de l'Assemblée générale de l'ONU en 1971 que la RPC devient la seule représentante légitime de la Chine aux Nations unies. Taipei et Pékin n'ont, depuis lors, pas abandonné leur volonté de réunir la Chine sous un seul drapeau, fût-ce en employant la force : John Culver analyse ainsi leur rivalité contemporaine comme la poursuite de la « *guerre civile chinoise* »⁽¹⁾ qui déchira le pays dès les années 1920.

Les ambiguïtés juridiques autour du statut de Taïwan

Si la République française reconnaît dès 1964 le gouvernement de Pékin, tel n'est pas le cas des États-Unis, qui n'établissent des relations diplomatiques avec la RPC qu'en 1979. Pour maintenir un équilibre entre les deux rives du détroit, le Congrès américain adopte cette même année le *Taiwan Relations Act*, qui consacre au sujet de l'île un principe « *d'ambiguïté stratégique* ». Ce texte ne marque pas la reconnaissance diplomatique officielle d'un État taïwanais et se borne à évoquer les « *autorités qui gouvernent Taïwan* ». Washington s'engage néanmoins à fournir des armes à l'île et à assurer sa sécurité. La RPC, quant à elle, affirme dans sa constitution de 1982 que Taïwan est la 43^e province de la Chine : c'est le « *one China principle* ». Qui plus est, une loi anti-sécession de 2005 n'exclut pas les « *moyens non pacifiques* » pour conquérir l'île si besoin. Pour autant, seuls 20 % des Taïwanais voudraient de cette réunification, sous réserve que la Chine atteigne le niveau de vie de Taïwan⁽²⁾. Ajoutons que les ressources diplomatiques du gouvernement de Taipei s'amenuisent : 12 des 68 pays qui reconnaissaient officiellement l'île en 1971 persistent aujourd'hui à le faire – et le Vatican est le seul État européen à en faire partie.

Taïwan prise en étau dans la rivalité sino-américaine

La pérennité du régime taïwanais semble donc dépendre de la garantie de défense américaine, que la Chine ne cesse de mettre à l'épreuve. Lorsque la *speaker* démocrate Nancy Pelosi s'est rendue sur l'île en août 2022, Pékin a tiré 11 missiles balistiques au large de Taïwan, et s'est retirée des négociations avec Washington sur le climat, la justice, l'immigration, ou encore la lutte antidrogue. Ces tensions, dans un contexte de rivalité grandissante entre la Chine et les États-Unis, ont poussé l'historien Odd Arne Westad à établir un



DR

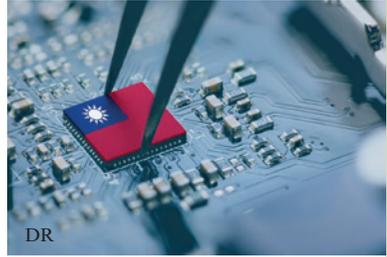


DR

parallélisme avec le *containment* appliqué par les États-Unis à l'URSS pendant la Guerre froide⁽³⁾.

D'un point de vue économique, Taïwan est très importante dans la bataille sino-américaine pour les semi-

conducteurs. L'entreprise TSMC, dont le gouvernement taïwanais demeure le premier actionnaire (6 %), produit un quart des semi-conducteurs dans le monde ; 90 % de sa production sont situées sur l'île. L'économie chinoise est particulièrement vulnérable dans ce secteur : en 2022, la Chine a ainsi importé 415 milliards de dollars de puces électroniques, soit davantage que le total des exportations pétrolières saoudiennes. En octobre 2022, le Département américain du Commerce a imposé des sanctions contre la Chine sur les semi-conducteurs avancés : dans cette lutte pour la suprématie technologique, l'économie des semi-conducteurs constitue, pour Taïwan, un avantage stratégique contre la Chine et une garantie de soutien américain en cas d'invasion.



DR

La guerre de Taïwan aura-t-elle lieu ?

En révélant en septembre 2021 l'alliance AUKUS avec l'Australie et le Royaume-Uni, Washington voulait montrer sa volonté de dissuader la Chine d'envahir Taïwan. Selon une étude de 2022 du *Center for Strategic and International Studies*, l'armée chinoise, si elle attaquait, ne devrait pas parvenir à occuper Taïwan, pour peu que les États-Unis et le Japon lui viennent en aide. Du reste, un projet d'invasion donnerait lieu à un fort accroissement de la production chinoise de munitions et de missiles balistiques, ainsi qu'à une protection anticipée contre les sanctions économiques qui ne manqueraient pas de suivre l'agression : on observerait un rapatriement d'actifs, un contrôle croissant des capitaux ou une réduction des exportations de composants stratégiques. Que de telles initiatives n'aient pas été encore observées laisse entier le suspense quant aux volontés de Xi Jinping.

1. John Culver, « The unfinished China Civil War », *The Interpreter*, 30/09/2020.
2. Mathieu Duchâtel, « Le rêve taïwanais de Xi Jinping », *Politique Internationale*, n°163, 2019.
3. Odd Arne Westad, « The sources of Chinese conduct. Are Washington and Beijing fighting a new cold War? », *Foreign Affairs*, 2019.

L'Inde, l'autre géant de l'Indopacifique

Pour un pays doté de plus de 7 500 kilomètres de côtes, l'Inde s'est longtemps comportée en puissance continentale davantage que maritime. La défaite de 1962 face à la Chine a, dans un premier temps, surtout conduit à renforcer l'armée de Terre. Mais à partir des années 1990, la *Look East Policy* amène les Indiens à se tourner vers l'Extrême-Orient où une crainte partagée des États d'Asie du Sud-Est à l'égard de Pékin favorise un rapprochement politique et militaire.

L'Inde, qui a noué des contacts avec l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est en 1992, y siège depuis 2010, bien que n'étant pas riveraine de la mer de Chine. Depuis 2007, l'Inde participe à des exercices navals avec le Japon, l'Australie, Singapour et les États-Unis. Dans le même temps, l'Inde et le Vietnam sont liés par un partenariat stratégique et New Delhi appuie Hanoï dans son litige maritime avec Pékin.

Si la Chine n'est jamais nommée en tant que telle, nul n'a le moindre doute sur le fait qu'elle constitue bien l'adversaire fictif de l'ensemble de ces manœuvres.

Parallèlement, les risques pesant sur les approvisionnements en hydrocarbures provenant du Moyen-Orient, essentiels à son développement économique, et la menace que constitue la piraterie au large de la Corne de l'Afrique l'amènent à assurer de façon croissante la protection des navires de marchandise et des pétroliers depuis 2008 en coordination avec les marines européennes – et notamment française – de l'opération *Atalante*. En 2004, la première doctrine de la marine indienne qualifie l'océan Indien de « zone d'intérêt légitime ».

Le fait que la Chine dispose depuis 2017 d'une base permanente à Djibouti ne fait que renforcer le désir indien de rompre l'encerclement qui se met en place à travers ce que les Indiens appellent « *la stratégie du collier de perles* »,

reposant sur des facilités ou des bases navales au Myanmar (notamment l'île Sittwe), au Bangladesh (Chittagong), au Sri Lanka (Hambantota), au Pakistan (Gwadar) et désormais à Djibouti.

Cela fait donc à présent une trentaine d'années que l'Inde a entrepris de rattraper son retard dans le domaine de sa ma-





DR

rine militaire, essentiellement dans l'océan Indien et en Asie du Sud-Est. La dimension proprement « Pacifique » de son approche est bien plus récente, notamment du fait de relations longtemps distendues avec l'Australie : à la suite des essais nucléaires indi-

diens en 1998, Canberra a refusé jusqu'en 2015 de fournir de l'uranium à l'Inde qui n'était pas signataire du Traité de non-prolifération des armes nucléaires. Mais en 2009, un accord de sécurité a été conclu, complété en novembre 2014 par un nouvel accord, intensifiant notamment la coopération navale.

En 2007, le Japon convie l'Inde à le rejoindre, ainsi que l'Australie et les États-Unis au sein d'un « *dialogue quadrilatéral* » (surnommé le *QUAD*), précédé des manœuvres navales *Malabar* auxquelles l'Inde participe pour la première fois. Mais l'année suivante, le nouveau Premier ministre australien Kevin Rudd qui a succédé au conservateur John Howard gèle le QUAD face à l'irritation des Chinois. À dire vrai, l'Inde n'était pas non plus très à l'aise vis-à-vis de ce qui était présenté comme une alliance anti-chinoise. Mais en 2017, les dirigeants ont changé à Washington, à Canberra et à New Delhi... et surtout à Pékin où la stratégie agressive de Xi Jinping resserre les rangs de ses adversaires potentiels. Toutefois, fidèle à sa politique d'« *autonomie stratégique* », l'Inde refuse obstinément que le QUAD soit une alliance, encore moins militaire, et continue de préférer d'appartenir à des clubs diplomatiques variés, se recoupant plus ou moins afin de n'être liée par aucun et de se servir de tous.

L'Inde est donc désormais active militairement et diplomatiquement dans l'océan Indien et dans le Pacifique. Mais ce n'est que tardivement que ses actions ont fusionné dans le concept d'Indopacifique que la France, entre autres, avait conçu et développé, allant jusqu'à faire formellement adopter sa stratégie comme une politique de l'Union européenne en octobre 2021.

De fait, les conceptions française et indienne de cet « *Indopacifique* », sans être absolument identiques, sont très proches et reposent sur une vision extensive de cet espace et quelques principes fondamentaux : la liberté de navigation, la souveraineté des États, l'intégrité territoriale et le respect du droit international maritime. Pour la France, comme pour l'Inde, la dimension « *océan Indien* » tend néanmoins à l'emporter sur la dimension « *Pacifique* », contrairement aux autres membres du QUAD (dont d'ailleurs la France est absente).

Olivier Da Lage
Journaliste, auteur de *L'Inde-Désir de puissance* (Armand Colin, 2017)
et *L'Inde, géant fragile* (Eyrolles, 2022)

Une décennie de « Pivot vers l'Asie »

Face à l'essor de la Chine, l'Administration américaine du président Barack Obama entame en 2011 un « Pivot vers l'Asie ». Plus de dix ans après le début de ce virage stratégique, les États-Unis voient toujours ce rapprochement entravé par des crises successives, en Europe et au Moyen-Orient.

Une démarche lancée par l'Administration américaine en 2011 face à l'essor de la Chine

La stratégie américaine du « Pivot vers l'Asie » est avant tout une stratégie du « Pivot vers le Pacifique ». C'est en ces termes que cet ajustement de la posture américaine est annoncé par la secrétaire d'État Hillary Clinton dans son article *America's Pacific Century*, publié le 11 octobre 2011 dans la revue *Foreign Policy*. Elle y expose une vision nouvelle : les États-Unis devraient diminuer leurs efforts militaires au Moyen-Orient afin de les recentrer sur le Pacifique.

Cette actualisation de la stratégie américaine est une conséquence directe de la montée en puissance de la Chine. Ce pays connaît, du fait du succès de la stratégie des « *Quatre modernisations* » lancée par Deng Xiaoping en 1979, une croissance économique exponentielle, qui passe par son intégration dans les marchés mondiaux. Elle affiche, au moins jusqu'à la crise économique de 2008, une croissance économique à deux chiffres, qui lui permet de devenir en 2010 à la fois le premier exportateur et la deuxième économie du monde.

Dans ce contexte, le pivot vers l'Asie prend la forme d'une stratégie géo-économique ancrée sur la coopération avec les États régionaux. Les États-Unis signent le traité d'amitié et de coopération leur permettant d'accéder au *East Asia Summit* en 2011. Ces mesures sont complétées par le renforcement de leur présence militaire dans les bases de Guam et d'Okinawa. Le but de cette stratégie est d'empêcher l'assertion par la Chine de ses revendications territoriales en mer de Chine méridionale, où Pékin revendique une « *ligne des neuf traits* » qui s'oppose aux revendications maritimes d'autres États régionaux comme le Vietnam, les Philippines ou l'Indonésie.

La prolifération de crises successives hors du Pacifique et la politique intérieure américaine entament le succès de ce pivot

Tout d'abord, la multiplication de foyers de crises vient peser sur la capacité des États-Unis de se concentrer sur le théâtre de l'Asie Pacifique. À partir de 2011, les « *printemps arabes* » en Tunisie, en Égypte, en Libye et en Syrie viennent s'ajouter à la déstabilisation de la situation sécuritaire en Irak et en Afghanistan.

Ensuite, la dégradation de la crise sécuritaire en Europe, reflétée par l'annexion de la Crimée par la Russie en 2014 et l'ouverture par Moscou d'un front militaire dans le Donbass, rend nécessaire une attention croissante de la part des États-Unis. Washington parvient ainsi à convaincre ses partenaires de l'OTAN de la nécessité d'adopter une présence militaire renforcée (*Enhanced Forward Posture*) sur le flanc oriental de l'Alliance, ce qui fut acté par l'Organisation lors du sommet de Varsovie en 2016.

La redéfinition du « Pivot vers l'Asie » et l'essor du « minilatéralisme »

En dépit de certaines difficultés dans le terrain géoéconomique, la stratégie américaine du pivot a néanmoins connu des succès importants, en permettant à Washington de structurer un réseau d'alliances « minilatérales » destiné à faire contrepoids à la montée en puissance de la Chine.

Deux initiatives illustrent un tel progrès : le QUAD, format de dialogue quadrilatéral réactivé en 2017 et permettant aux États-Unis, à l'Australie, à l'Inde et au Japon de parler de questions de sécurité régionale, et AUKUS, un pacte de sécurité signé entre Washington, Canberra et Londres, qui vient étendre la coopération préexistante dans le domaine du renseignement entre les principales puissances anglo-saxonnes aux questions sécuritaires du Pacifique.



DR

Néanmoins, dans le domaine économique, le bilan du pivot pour l'Asie est mitigé. Après le retrait par l'Administration Trump de l'accord de libre-échange *Transpacific Partnership*, la stratégie américaine repose sur l'*Indo-Pacific Economic Framework for Prosperity*, qui comprend 14 États partenaires et regroupe 40 % du PIB mondial. En choisissant de mettre en avant sa propre initiative, plutôt qu'un traité de libre-échange plus rigide, les États-Unis semblent néanmoins ne pas avoir encore trouvé de solution pour faire contrepoids à l'essor économique de la Chine. Celle-ci peut se féliciter de la conclusion récente du *Regional Comprehensive Economic Partnership* (2022), un accord régional majeur regroupant 15 États du Pacifique, et qui vient lier pour la première fois les économies chinoise et japonaise.



DR

Dr. Kamyar Assari
Spécialiste dans l'étude des relations internationales au Moyen-Orient
et dans l'espace eurasien

La naissance de l'Australie, du peuplement Aborigène à l'alliance avec les États-Unis

L'Australie contemporaine est issue de la colonisation britannique et de l'expropriation des populations aborigènes vivant sur le continent depuis 60 000 ans. Elles représentaient pourtant 1 million de personnes réparties sur l'ensemble du territoire lors de « l'invasion » britannique. L'Australie est malgré tout déclarée *terra nullius*, laissant libre champ à son appropriation.

XVII^e siècle : découverte européenne du continent australien

La découverte tardive du continent s'inscrit dans la continuité du mouvement d'exploration du Pacifique. Plusieurs fois au cours du XVI^e siècle, les explorateurs touchent ou aperçoivent le littoral australien sans s'en rendre compte. À partir de 1644, les côtes Ouest sont finalement cartographiées. Mais il faut attendre l'arrivée de James Cook à Botany Bay en 1770 pour que les Européens découvrent finalement les rivages orientaux et disposent d'une vision globale du continent.



Le capitaine Cook prenant possession de la Nouvelle-Galles du Sud en 1770

Mise en place d'une colonie de peuplement britannique

Dès 1788, la *First Fleet* – 11 navires de prisonniers venus de Grande-Bretagne – est envoyée pour lancer le projet de peuplement. Jusqu'en 1868, l'Australie est une colonie pénale voyant l'arrivée de plus 160 000 condamnés travaillant au développement des six colonies⁽¹⁾ rattachées à l'Empire britannique. L'expansion économique est rapide et encouragée par la ruée vers l'or dès 1851. L'enrichissement attire les investisseurs, permet le développement d'une industrie et engendre de nouvelles vagues de migrants volontaires venues du Royaume-Uni, d'Europe et d'Asie.

Création du Commonwealth d'Australie et attachement à l'Empire

En 1850, les lois britanniques de *Self-Government* accordent plus d'autonomie aux colonies australiennes. L'unification politique a lieu dès 1901 avec leur regroupement en une fédération, le Commonwealth d'Australie. En revanche, il n'y a pas de rupture avec Londres : la reine d'Angleterre reste souveraine et l'Australie un dominion de l'Empire.

La « dédominisation » se poursuivra jusqu'à la fin de la Seconde Guerre mondiale et démontrera l'attachement des Australiens à leur « *Mère-patrie* ».

La nation australienne se construit sur cette identité britannique et se matérialise notamment par la politique de « *l'Australie blanche* » au début du xx^e siècle visant à limiter l'immigration de la main-d'œuvre asiatique et de couleur.

La Première Guerre mondiale, terreau du sentiment national australien

Cet attachement à l'Empire pousse l'Australie à s'engager dans la Première Guerre mondiale dès 1914. Plus de 400 000 soldats des *Australian and New Zealand Army Corps (ANZAC)* sont envoyés sur les fronts pacifique, européen et au Moyen-Orient, où près de la moitié trouveront la mort. Particulièrement marquante, la défaite de Gallipoli (mars 1915-janvier 1916) est devenue le symbole d'une génération sacrifiée et a renforcé l'identité et le sentiment national australien.

La Seconde Guerre mondiale, passage sous la protection des États-Unis

L'engagement dans la Seconde Guerre mondiale est rendu nécessaire par l'entrée en guerre du Japon qui bombarde Darwin en 1942. Cette menace d'invasion a d'autant plus marqué l'Australie que l'armée britannique n'a pas eu les moyens de la protéger. L'île-continent gagne d'ailleurs pleine indépendance cette même année en prenant la responsabilité de sa politique étrangère. De peur de perdre la protection de l'Empire, les Australiens avaient en effet refusé d'appliquer le statut de Westminster (1931) du Parlement britannique reconnaissant le droit aux « *communautés autonomes* » de développer une politique extérieure propre. En le ratifiant, l'Australie devient ainsi membre à part entière de la communauté internationale.

La Seconde Guerre mondiale marque une prise de distance vis-à-vis du Royaume-Uni pour se tourner vers son nouveau protecteur, les États-Unis. Dès 1951, le pacte ANZUS entérine cette nouvelle alliance, de même que la signature du partenariat *Five Eyes* dédié au renseignement. Des installations militaires américaines seront ensuite installées en Australie dès les années 1960 dans le contexte de la Guerre froide. Les États-Unis restent à ce jour le partenaire primordial de l'Australie.

La naissance de l'Australie est marquée par son ancrage dans la communauté de destin anglo-saxonne bien qu'elle reste – depuis sa création et aujourd'hui dans le contexte Indopacifique – tiraillée par son histoire occidentale et sa géographie asiatique et Pacifique. L'Australie est en effet attachée au maintien de l'ordre établi par les États-Unis, tout en étant une puissance moyenne insérée dans les organisations internationales et un acteur régional en Asie et Pacifique.

1. Nouvelle-Galles du Sud, Tasmanie, Australie-Occidentale, Australie-Méridionale, Victoria, Queensland.

Le Timor oriental, terre de crises

Le Timor est une île du Sud-Est de l'archipel indonésien bissectée en deux territoires nationaux. Sa partie occidentale appartient à Jakarta tandis que sa portion orientale relève de la souveraineté d'un des plus récents États de la planète, le Timor-Leste⁽¹⁾, devenu indépendant au début du XXI^e siècle.

Le périlleux chemin des Timorais vers l'indépendance

Presque continûment sous domination portugaise depuis 1596, la fin de la dictature salazariste en 1975 met un terme à l'occupation de l'Est de l'île de Timor et semble ouvrir la voie de l'indépendance. Mais l'Indonésie du président Soeharto, déjà en possession de l'Ouest de l'île depuis 1949, en profite pour annexer ce territoire et réprime dans la violence les élans d'émancipation portés par le mouvement marxiste Fretilin. L'occupation indonésienne du Timor oriental débute le 7 décembre 1975, dure 24 ans et occasionne la mort de 100 à 200 000 Timorais.

La démission de Soeharto en 1998 et la pression de la communauté internationale en soutien à l'autodétermination timoraise permettent finalement l'organisation d'un référendum supervisé par l'ONU. Toutefois, la victoire des indépendantistes le 30 août 1999 s'accompagne d'exactions de milices locales soutenues par Jakarta et favorables au *statu quo*. Plus d'un millier de personnes sont tuées et plusieurs centaines de milliers déplacées. Les dégâts matériels sont considérables. Dans la foulée, l'ONU mandate une force multinationale sous commandement australien pour endiguer la spirale des violences.



La construction étatique marquée par les séquelles de 1999

Le 19 octobre 1999, ce contingent cède la main à l'Administration transitoire des Nations unies au Timor oriental, chargée d'accompagner le pays vers l'indépendance. Elle doit également répondre aux défis qui s'imposent à lui, à commencer par la pénurie alimentaire et la crise migratoire provoquée par le retour d'environ 250 000 réfugiés timorais chez eux.

Le 14 avril 2002, Xanana Gusmão – figure emblématique de la résistance à l'occupation indonésienne – remporte le scrutin national et, le 20 mai suivant, devient le premier Président du Timor-Leste. L'indépendance est officiellement proclamée et met un terme au mandat de l'Administration. L'ONU continue d'apporter son soutien dans le cadre d'une mission d'appui avant d'ouvrir un Bureau en 2005 pour assurer la continuité des mesures de renforcement des capacités.

Pourtant, en 2006, la révolte d'une partie des militaires contre le pouvoir central déclenche une insurrection dans le pays. En réaction, la résolution 1704 du Conseil de sécurité de l'ONU autorise en août le déploiement d'une force de maintien de la paix. Sa présence n'empêche pas les tentatives d'assassinat du président et du Premier ministre le 11 février 2008 par des putschistes issus des rangs des forces de sécurité. En définitive, le processus pour apaiser les tensions sociales porte ses fruits puisque l'ONU annonce en 2012 la fin du mandat des casques bleus présents sur place.



DR

Les enjeux du développement d'une société en rémission

Nonobstant la persistance de crises politiques ponctuelles depuis son accession à l'indépendance, le pays parvient à organiser des élections régulières où s'exprime un jeu politique pluraliste. Le Timor-Leste fait figure de bon élève régional en matière de démocratie⁽¹⁾, malgré la lenteur des réformes judiciaires. Ces améliorations ne suffisent cependant pas à effacer les antagonismes intra-timorais, alimentés par un ressentiment ethnique ou régional qui creuse les divergences de perception du récit national parmi les citoyens.

Sur le plan extérieur, Díli réduit sa dépendance à l'aide internationale. La normalisation de ses relations avec Jakarta demeure précaire tandis que ses liens diplomatiques avec Canberra sont marqués par la délicate question de la répartition des ressources maritimes en hydrocarbures, élucidée par un accord bilatéral en 2018. L'exploitation de ces dernières enrichit le Timor-Leste autant qu'elle freine la diversification de son économie. Enfin, les participations des Américains et des Chinois au développement socio-économique du pays indiquent le potentiel stratégique de cet État dans le cadre plus général de l'Indopacifique.

Le 11 novembre 2022, l'accord de principe des membres de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est à l'adhésion du Timor-Leste témoigne du chemin parcouru par ce pays depuis le dépôt de sa candidature en 2011, et plus encore depuis 1999.

1. Peuplé de 1,33 million d'habitants (2022), sa capitale est Díli. Le pays possède une exclave – la municipalité d'Oécusse – située à l'Est de l'île.

2. Selon le *Democracy Index*, le pays passe de la 66^e (2006) à la 44^e place (2020).

La stratégie militaire chinoise

Dans la présentation de la traduction des *Trente-six stratagèmes*, texte réservé à un usage interne de l'armée chinoise à partir de 1962, l'avant-propos prévient le lecteur : « *La stratégie, telle qu'elle s'est déployée en Chine, ne peut en aucun cas être réduite à une somme de ruses* », car dans son optique, « *agir ne consiste pas à produire mécaniquement des effets* ». Néanmoins, la posture stratégique chinoise contemporaine n'hésite pas à cultiver un flou stratégique qui n'est pas sans susciter une certaine inquiétude en cas de crise ouverte.

L'évolution de la conception de la guerre depuis Mao Zedong

En octobre 1958, quelques mois après la deuxième crise du détroit de Taïwan, le gouvernement chinois promeut le concept de « *guerre populaire* », à partir d'écrits de Mao Zedong, président et fondateur de la République populaire de Chine. Elle est autant inspirée par le principe de réalité que par l'idéologie maoïste : à cette époque, la Chine ne dispose pas encore de l'arme nucléaire. Il lui faut donc éviter l'aveu de faiblesse (d'où la comparaison de l'arme nucléaire à un *Zhi Laohu*, un « *tigre de papier* »), tout en assumant une posture stratégique en cohérence avec ses dogmes politiques.



DR

L'idée fondamentale est ainsi que « *l'issue d'une guerre appartient au peuple* », comme le développe en 1961 le maréchal Ye Jianying : « *Bien que les armes nucléaires soient très puissantes, leur emploi est limité à la destruction des zones industrielles de l'adversaire pendant le temps limité des opérations de bombardement [...]. Les forces conventionnelles sont donc nécessaires pour poursuivre la guerre et détruire l'ennemi [...]. Or, s'appuyer sur les forces conventionnelles revient à compter sur l'homme. L'issue d'une guerre appartient donc à l'homme.*⁽¹⁾ »



DR

Même une fois dotée de l'arme nucléaire, ce discours perdurera : la bombe vient renforcer une puissance militaire, mais dans la perspective d'une conquête et pas d'une destruction pure, ce sont les troupes au sol qui seront décisives. Avec la mort de Mao Zedong en 1976 et le développement d'une capacité de seconde frappe, le gouvernement chinois promut en 1979 le concept de « *guerre populaire aux conditions du combat moderne* ».

Alors que la « guerre populaire » prévoyait d'attirer l'agresseur à l'intérieur du pays pour lui imposer une guérilla par tout un peuple militarisé, il s'agit cette fois d'empêcher l'intrusion de l'ennemi dans le pays. Bien que l'étendue du territoire national et la détermination d'un peuple militarisé soient encore prises en compte au titre d'une indispensable profondeur stratégique, l'arme nucléaire occupe dans cette conception une place centrale, en particulier dans l'utilisation d'armes tactiques en appui des forces au sol. L'entrée dans le *xxi*^e siècle a marqué une nouvelle évolution, avec la promotion du concept de « *puissance nationale globale* ».

Si la place de l'arme nucléaire y est toujours centrale, il s'agit désormais de s'appuyer sur la haute technologie (avec notamment le développement de vecteurs hypersoniques) et d'investir le domaine spatial afin d'être en mesure d'y réaliser des opérations offensives comme défensives⁽²⁾.



DR

La doctrine nucléaire chinoise

« Pékin a longtemps été réticent à adopter le concept même de dissuasion utilisé en Occident, interprété en Chine comme signifiant à la fois dissuasion et coercition⁽³⁾ », note Corentin Brustlein. La Chine distinguait en effet ce qui relevait de la « menace de représailles » d'une dissuasion davantage entendue comme « contrainte au renoncement à la victoire ». Une fois devenue puissance nucléaire, à partir de 1964⁽⁴⁾, la Chine considérait que la détention d'un petit nombre de ces armes devait être suffisante pour décourager une agression.

Néanmoins, la doctrine chinoise qui était initialement celle d'une « dissuasion minimale crédible », a peu à peu évolué. Si elle maintient l'affirmation des principes de non-emploi en premier (*No First Use*) et de stricte suffisance, elle cultive une certaine ambiguïté, d'une part en affirmant en 2013 se réserver la possibilité « d'employer des armes nucléaires dès lors qu'il a la confirmation qu'une attaque nucléaire est en cours » (édition 2013 du *Science of military strategy* publiée par l'Armée populaire de libération), d'autre part en développant une diversité d'armes pour sa triade (elle devrait disposer d'un millier d'ogives en 2030 selon les estimations du *Department of Defense*, contre 410 ogives aujourd'hui⁽⁵⁾).

Si la Chine a toujours eu le souci d'articuler la complémentarité entre ses capacités conventionnelles et nucléaires, sa politique actuelle d'intégration des deux capacités – à l'instar de la double mission de la Force des lanceurs



DR

de l'Armée populaire de libération (FLAPL), chargée aussi bien de frappes nucléaires que de frappes conventionnelles – à tendance à brouiller son message dissuasif : l'adaptation récente du missile balistique intercontinental *DF-21* au transport d'armes conventionnelles a de quoi jeter le trouble quant à une éventuelle alerte nucléaire. « *Troubler l'eau pour attraper le poisson* », énonce le vingtième stratagème : l'empreinte de la ruse marque toujours la culture stratégique chinoise.

1. E. Fouquaire-Brillet, *La Chine et le nucléaire*, Paris, Presses universitaires de France, Collection « Que sais-je? », 1999, 127 p.
2. Sur ce sujet, voir « L'armée de l'air chinoise », *Vortex* n°5, Centre d'études stratégiques aérospatiales, 2023, 516 p.
3. C. Brustlein, « La Chine et l'avènement de la dissuasion stratégique intégrée », *Revue Défense Nationale*, vol. 812, n°7, 2018, p. 32-36.
4. Elle deviendra par la suite puissance thermonucléaire à l'issue de son essai du 17 juin 1967.
5. « Military and Security Developments involving the People's Republic of China », *US Department of Defense, Annual Report to Congress*, août 2023.

Emmanuel Nal
Maître de conférences en philosophie à l'université de Mulhouse, LCL (R) au CESA

La « grande muraille de sable »⁽¹⁾ : poldérisation en mer de Chine méridionale

La poldérisation désigne la transformation d'une zone en polder, conquise sur les marais littoraux, les lacs ou la mer. Elle est l'une des tactiques de zone grise utilisées par la République populaire de Chine (RPC) pour accroître sa présence effective en mer de Chine méridionale (mdCm). Le Vietnam, principal opposant aux revendications chinoises dans la zone, est le seul autre pays à construire d'importantes surfaces artificielles dans les Spratleys. D'après le *Center for Strategic and International Studies*, depuis 2013, Hanoï et Pékin ont créé respectivement 218 et 1 300 ha de terres artificielles.

Le renforcement de la présence chinoise en mdCm

La RPC revendique 90 % de la mdCm à l'intérieur de la ligne en « neuf traits ». Cette délimitation de 1949 ignore les revendications des autres pays occupant certaines des terres émergées de la mdCm (Brunei, Malaisie, Philippines, Taïwan, Vietnam) et empiète sur leurs zones économiques exclusives (ainsi que celle de l'Indonésie). Elle est incompatible avec la Convention de Montego Bay (1982) que la Chine a ratifiée et a été invalidée en 2016 par la Cour pénale d'arbitrage.

Face aux difficultés à faire respecter le droit international en mdCm, la RPC en profite pour y multiplier les faits accomplis et y asseoir ses intérêts politiques, économiques et militaires. Le contrôle effectif de la mdCm lui offrirait une plus grande profondeur stratégique, bordée par des eaux peu profondes, améliorant la dilution de ses sous-marins et leur accès au Pacifique. Il permettrait aussi de surveiller les principales routes commerciales et, en cas de conflit, de maîtriser les points de passage obligés vers l'océan Indien et le Golfe persique. Enfin, il faciliterait l'exploitation des ressources halieutiques, énergétiques et minérales dans l'aire maritime réclamée.

La RPC s'est établie en mdCm à partir de 1974, évitant les Sud-Vietnamiens de l'ensemble des Paracels. Elle y occupe une vingtaine d'îles non poldérisées. Woody est la seule à posséder une piste de 3 000 m protégée par le système sol-air HQ-9. En 1988, Pékin a délogé Hanoï de six îlots des Spratleys avant de s'emparer du récif Mischief en 1995 puis de Scarborough Shoal en 2012, tous deux inoccupés mais réclamés par les Philippines. Les sept récifs des Spratleys contrôlés par la RPC ont





été poldérisés : Cuarteron, Gavin, Johnson et Hughes accueillent essentiellement des capacités ISR (moyens radar ou de renseignement d'origine électromagnétique) tandis que Fiery Cross, Mischief et Subi ont

DR

été transformés en bases aériennes et navales, totalisant 72 hangars pour des avions de combat. Ces archipels regroupent également des missiles antinavires (*YJ-62* ou *YJ-12B*) ou sol-air (*HQ-9B*).

Un objectif de sécurité nationale pour Pékin

Ces récifs poldérisés constituent des points d'appui⁽²⁾ permanents pour la milice maritime, les garde-côtes, la marine et l'aviation qui peuvent être mobilisés pour déployer d'autres tactiques de zone grise et 1) consolider les revendications chinoises sur la zone (soutien aux pêcheurs chinois, patrouilles, exercices), 2) intimider les voisins de la RPC à exercer leurs droits (agression et capture de pêcheurs, navires coulés), 3) dissuader les unités militaires étrangères de patrouiller pour faire respecter la liberté de navigation (harcèlement des navires, laser pointé sur les avions de reconnaissance).

Elles aident la RPC à renforcer sa présence physique en mdCm, à y annexer *de facto* des portions de ZEE des pays riverains et les ressources qui s'y trouvent et, plus largement, à modifier le *statu quo*, à la fois avec les pays riverains et avec Washington. La RPC cherche à briser l'encercllement de la part des États-Unis et de leurs alliés et affermir sur le plus long terme ses capacités d'interdiction et de déni d'accès (*A2/AD*). Elles visent à ouvrir un théâtre d'opération secondaire en cas de conflit sino-américain autour de Taïwan et à délégitimer le rôle des États-Unis et autres acteurs étrangers en tant que pourvoyeurs de sécurité dans la zone.

DR

Un rapport de décembre 2022 de *Bloomberg* se basant sur des sources anonymes et des images satellites évoquait la poldérisation de quatre nouveaux éléments des Spratleys (récifs Eldad et Whitsun ; bancs de sable Lan-kiam Cay et Sandy Cay) jusqu'alors inoccupés par la RPC et illustrant les capacités *A2/AD* chinoises grandissantes en mdCm.



1. Expression de l'amiral Harry Harris en 2015, alors commandant de la Flotte du Pacifique, pour désigner les projets de poldérisation de la RPC en MdCm.

2. Environ 300 navires de la milice chinoise sont 7j/7 dans les Spratleys ainsi que des douzaines de bateaux des garde-côtes et de la marine chinoise.

Le Dernier Samouraï : un moment charnière de l'histoire japonaise

Dans son film *Le Dernier Samouraï* (2003), le réalisateur américain Edward Zwick nous plonge dans le Japon de l'ère Meiji (1869-1912). Le héros, interprété par Tom Cruise, est le témoin de la confrontation entre le temps féodal des Samouraïs et celui moderne des industriels qui veulent s'ouvrir au modèle occidental.

Une société en mutation

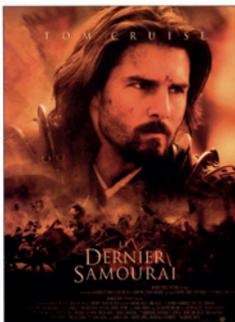
À partir du XVII^e siècle, face à l'irruption des puissances occidentales en Asie, le Japon choisit de se refermer sur lui-même. Durant cette époque dite « Edo », le *shogun* (« général ») dirige l'administration centrale tandis que les différentes régions sont gouvernées par des nobles *daimios* (« grand nom ») secondés par des guerriers, les Samouraïs. Pour sa part, l'Empereur, dont le titre est purement honorifique, est le garant de la religion, le *shintô*.

En 1854, cette société s'effondre lorsque les Américains imposent aux ports nippons de s'ouvrir aux navires étrangers. Cette décision divise le Japon en deux camps : les partisans du *shogun* qui défendent l'ordre ancien et ceux de l'empereur qui militent pour la modernisation du pays. Ce dernier est prêt à tout pour imposer sa réforme. L'histoire du *Dernier Samouraï* s'ouvre sur cette époque centrale de l'histoire japonaise.

Le synopsis

En 1876, le capitaine de cavalerie américain Nathan Algren (Tom Cruise) est engagé par un conseiller de l'Empereur Meiji du Japon pour former ses officiers qui doivent affronter le *shogun* Katsumoto (Ken Watanabe). Algren, qui est devenu alcoolique après avoir participé aux guerres amérindiennes, accepte plus par cupidité que par passion. Il s'acquitte donc de sa mission sans grand enthousiasme.

Lors d'une première bataille, l'armée impériale de conscrits est battue par les samouraïs. Pire : Algren est fait prisonnier. Mais, au cours de sa captivité, il découvre le monde ancestral et le rude code d'honneur des Samouraïs et tombe amoureux de Taka (Koyuki Katô), veuve d'un guerrier qu'il a tué lors de la bataille. Algren découvre aussi que le *shogun* est un ancien conseiller de l'Empereur.



Ce dernier promulgue de nouvelles lois contre les Samouraïs et emprisonne le *shogun* et ses hommes venus à sa rencontre à Tokyo. Algren monte une expédition et libère Katsumoto. Les deux hommes se réfugient dans les montagnes, l'armée impériale – désormais équipée d'armes modernes occidentales – à leur trousses. Mais, lors d'une chevauchée épique sous le feu nourri des mitrailleuses, le *shogun* et ses hommes périssent tous, à l'exception d'Algren. Après la bataille, l'officier américain remet le sabre de Katsumoto à l'Empereur. Ce dernier, ému par cet acte, désavoue ses conseillers pro-occidentaux et renvoie l'ambassadeur américain chez lui.

DR

Un « western » japonais

Le film s'inspire de l'épopée de Jules Brunet, un officier français envoyé au Japon par Napoléon III en 1866 pour former l'armée du *shogun* Tokugawa Yoshinobu. Le scénario s'attèle à décrire les angoisses d'une société confrontée au temps qui passe avec son cortège de nouveautés et de progrès.

Dans ce récit, le réalisateur met en parallèle l'histoire américaine et japonaise comme pour mieux souligner la fin d'une époque : les guerres amérindiennes font écho à la lutte désespérée des samouraïs. Ces deux mondes sont fauchés par les mitrailleuses qui imposent le progrès par la force. Toutefois, par son traitement de l'image, le réalisateur fait connaître sa préférence. Ainsi, lorsque Algren se promène dans les montagnes où se sont réfugiés les rebelles, la lumière est douce – presque sensuelle. Les habitants semblent sereins. À l'inverse, à Tokyo, la lumière est grise, métallique. Les citadins, telles des fourmis noires, marchent hâtivement, happés par le temps. Enfin, lors des scènes de batailles, chaque Samouraï est singularisé par son armure ou son casque à l'inverse des soldats de l'armée moderne, dont l'apparence les font s'assimiler à des robots agissant comme des automates.

Le réalisateur conçoit ce film comme un *western* où les scènes d'action sont privilégiées. Les vastes espaces désertiques et ocres du *Far West* sont ici remplacés par des prairies verdoyantes, cernées d'arbres centenaires. Ces paysages majestueux sont les témoins de chevauchées et d'affrontements épiques. La musique du compositeur Hans Zimmer, qui offre un mélange de mélodie japonaise et d'envolées lyriques, illustre magnifiquement cette allégorie visuelle.

Le Dernier Samouraï propose ainsi un mélange subtil entre film hollywoodien et réflexion sur les changements d'une société.

Les forces d'autodéfense japonaises : vers un changement de posture ?

La constitution du Japon lui impose de n'avoir que des « *forces d'autodéfense* » destinées à la seule défense du territoire national, norme fondamentale renforcée par une robuste tradition pacifiste au sein de sa population. C'est pourquoi la publication, en décembre dernier, de trois documents officiels actualisant pour 2023-2027 la stratégie de sécurité et de défense japonaise (*National Security Strategy*, *National Defense Strategy* et *National Defense Program*) a été perçue comme une rupture avec la posture de défense du Japon depuis 1945.

Un changement d'attitude de la part des autorités japonaises

Le Japon n'a pas d'armée officiellement mais n'en est pas moins une grande puissance militaire (8^e rang mondial, devant la France : plus de 1 400 aéronefs, 36 destroyers dont 8 systèmes *Aegis*, 21 sous-marins et bientôt 2 porte-aéronefs résultant de la modernisation de porte-hélicoptères)⁽¹⁾. Les nouveaux documents stratégiques entérinent une double évolution :



DR

en termes de doctrine, d'une part, puisqu'il s'agit de pouvoir dissuader mais aussi d'assumer la responsabilité en première ligne de la défense du territoire. Il s'agit, d'autre part, de se donner tous les moyens nécessaires (le Cabinet du Premier ministre a approuvé une augmentation quinquennale du budget de la défense à 2 % du PIB, avec un montant qui pourrait atteindre 315 milliards de dollars en 2027).

La posture japonaise et l'évaluation de la menace avaient déjà changé avec Shinzō Abe, qui a notamment fait voter une loi, en 2014, sur la paix et la sécurité consacrant la possibilité d'un déploiement à l'étranger de forces japonaises, mais aussi défini le risque autour de Taïwan comme constitutif d'une menace pour le Japon même. Toutefois, Abe n'a jamais réussi à amender la Loi fondamentale japonaise. D'autre part, le pacifisme qui imprègne la culture d'une vaste partie de la société japonaise fait qu'il est difficile pour la population de concevoir ses forces d'autodéfense comme autre chose que des forces de sécurité civile.



DR

Que s'est-il passé en 2022 ?

L'agression de l'Ukraine par la Russie a été un coup de semonce, qui s'est ajouté à l'intensification des tirs de missiles nord-coréens et à la montée en puissance de la Chine. L'attaque par la Russie (voisine du Japon, avec qui des pourparlers en vue de la conclusion d'un traité de paix pour la Seconde Guerre mondiale – seul un armistice existe actuellement – étaient encore en cours en 2022 avant d'être rompus) est apparue comme une mise en garde, utile au gouvernement Kishida pour démontrer les risques de guerre. Kishida a mis en avant la similarité des situations de l'Europe et de l'Asie face aux menaces russes et chinoises et, en filigrane, l'importance de renforcer l'effort d'armement et l'interaction entre tous les domaines de la guerre informationnelle, notamment le cyber et l'espace.

Des intentions aux actes, il reste encore du chemin à parcourir. Ainsi, la question demeure de ce que veulent les Japonais en matière de parapluie nucléaire puisque le Premier ministre Kishida, élu de Hiroshima, y est (contrairement à Abe) totalement hostile. Au-delà du renforcement des liens avec l'allié américain, un rapprochement avec l'OTAN est en cours. Kishida était présent au sommet de Madrid, les Japonais ont accueilli une visite du secrétaire général Stoltenberg à Tokyo en janvier 2023 et affichent leur intérêt pour lier à leur partenariat avec l'OTAN les coopérations de défense bilatérales qu'ils entretiennent avec les nations membres. Toutefois, des limites demeurent. Elles sont d'abord sociales et politiques, l'acceptation de ces changements par la population et l'opposition politique étant loin d'être évidente. Par ailleurs, l'aspect juridique est important : en effet, la constitution ne sera pas modifiée de sitôt et les forces d'autodéfense, si elles doivent avoir un rôle plus cinétique, n'auront pas de support légal. L'aspect opérationnel complique encore la donne car les États-Unis sont les seuls à pouvoir fournir à Tokyo le renseignement indispensable en vue de ciblage et de frappes. De plus, les forces d'autodéfense n'ont pas de structure de contrôle et de commandement communes. Enfin, sur le plan diplomatique, le souvenir du Japon colonialiste peut effrayer certains pays asiatiques, et l'ambiguïté du positionnement vis-à-vis de la Chine ainsi que la sensibilité de la relation avec la Corée pourraient compliquer les projets japonais de développement d'une diplomatie de défense et d'une nouvelle posture plus guerrière.

1. Voir à ce sujet M. Vanbaelinghem, A. Ortega, « Les Japonais et leurs forces d'autodéfense », *Note de recherche*, IRSEM, n°127, mai 2022.

Marjorie Vanbaelinghem (DR., AE.)
Directrice de l'Institut de recherche stratégique de l'École Militaire

« Tu n'as rien vu à Hiroshima » – Hiroshima mon amour (1959)

« Tu n'as rien vu à Hiroshima, rien » dit l'architecte japonais (« Lui », incarné par Eiji Okada) à l'actrice française (« Elle », jouée par Emmanuelle Riva). Elle affirme au contraire : « J'ai tout vu, tout. » Elle y est venue pour tourner un film sur la paix et a rencontré cet homme par hasard. Ils s'aiment dans une chambre d'hôtel, ont erré dans la ville la nuit, elle doit rentrer en France. Ils passent vingt-quatre heures ensemble, la séparation est inéluctable, déchirante.

Les amants d'un jour à Hiroshima

Dans les premiers moments de la liaison fulgurante, éphémère et sensuelle entre ces deux personnages, le passé et le présent s'entremêlent avec subtilité. Leurs noms ne nous sont pas donnés. Ces mots prononcés par le Japonais rappellent l'horreur et le traumatisme de la bombe atomique. Le film commence sur des notes au piano, avec des gros plans de fragments de corps cloqués, imbriqués de victimes, laissant progressivement place aux bras enlacés des amants. C'est tout à la fin qu'Elle le nomme « *Hi-ro-shi-ma* » et Lui « *Nevers-en-France* ». Car ce qui s'est passé à Nevers pendant l'Occupation resurgit au cours des dialogues entre les amants : Elle a aimé un soldat allemand (Bernard Fresson) avant de connaître l'ostracisme et la honte. L'amant japonais qu'elle va quitter est alors le seul à connaître le désastre intime, enfoui, qui la hante et dont elle se libère, à Hiroshima, lieu d'un autre désastre, immense, collectif, universel.

Une œuvre issue de la rencontre entre Resnais et Duras

Ce film célèbre, coproduction franco-japonaise et premier long-métrage de fiction du Français Alain Resnais (1922-2014), aux positions politiques de gauche affirmées, sortit en France le 10 juin 1959. Ce film vint après d'autres documentaires dont *Nuit et Brouillard* (1956, avec le fameux *travelling* inventé par Resnais, film interdit au Festival de Cannes, sous la pression de l'Allemagne de l'Ouest). Le réalisateur décida de construire une fiction dans le cadre de la catastrophe d'Hiroshima. Il aurait dû réaliser un documentaire sur ce sujet avec son homologue Chris Marker (1921-2012) qui se retira du projet. Resnais sollicita alors l'écrivaine Marguerite Duras (1914-1996) dont il aimait la « *musique* » littéraire.



DR

écoutait en lisant le scénario de Duras la musique des compositeurs Georges Delerue et Giovanni Fusco. Le livre éponyme fut publié en 1960.

Lors du Festival de Cannes de 1959, *Hiroshima mon amour* (hors compétition pour ne pas déplaire aux États-Unis) eut un succès notable, sauf au Japon, et remporta par la suite de nombreux prix. En 2001, le Japonais Nobuhiro Suwa réalise *H Story*, un *remake* d'*Hiroshima mon amour*.

Alain Resnais avait trois passions : la littérature, le cinéma et le théâtre. Il commença sa carrière cinématographique en 1946, avec une grande pratique du montage. Serge Daney le qualifia de « *sismographe* » car Resnais avait trouvé la forme cinématographique pour exprimer les graves atteintes à l'humanité perpétrées par guerres et violences. Parmi ses innovations, il faut noter le « *raccord panthère* », inventé avec son monteur Henri Colpi (1921-2006) pour entrecouper une action par une discrète ellipse, en créant un bond dans le temps, à l'instar d'un saut de félin.

Hiroshima mon amour a marqué son temps et garde sa puissance émotionnelle de par son esthétique liée étroitement à l'acte littéraire, de par son engagement politique. La modernité de la construction des images, des temps du récit est remarquable. Resnais montre la complexité de l'histoire individuelle et collective, la perte, le risque d'oublier. Le travail de la mémoire traumatique s'inscrit dans l'intensité de la relation charnelle et affective entre les amants, traversés par l'Histoire et leur histoire, dans la présence des corps, des regards, des lieux, forces de vie.

Hélène Sirven

Maîtresse de conférences en esthétique

École des arts de la Sorbonne, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Le programme nucléaire de la Corée du Nord

Le *Chuch'e*, l'idéologie du régime nord-coréen, proclame que « *pour être libre, il faut dominer le monde* ». Pour Pyongyang, ce précepte doit permettre de développer ses propres forces et d'apprendre à ne compter que sur soi. Peut-être y a-t-il là une clé de lecture intéressante pour tenter d'interpréter les multiples rebondissements constatés autour du programme nucléaire nord-coréen.

Un programme aux multiples enjeux politiques

C'est en 1965, avec l'installation sur le site de Yongbyon d'un premier réacteur fourni par l'URSS, que la Corée du Nord débuta son programme de recherche nucléaire – facilité par la présence de gisements d'uranium sur son sol. Un volet militaire clandestin vint s'y adosser au début des années 1980 avec la construction d'un deuxième réacteur, Kim Il-sung ayant perçu le double intérêt qu'il pouvait en retirer : un puissant levier de pression dans les relations internationales, et une certaine garantie pour la survie du régime, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

C'est en effet autour de ce programme que vont s'alterner périodes de crises aiguës et de détente : adhésion au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 1985 et création en parallèle d'un troisième réacteur, découvert par le renseignement américain ; refus puis accord pour des inspections de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) au début des années 1990. L'accord signé entre les deux Corées le 31 décembre 1991, stipulant que les deux parties renonçaient à posséder des armes nucléaires, puis l'accord du 21 octobre 1994 conclu avec les États-Unis, où Pyongyang acceptait de démanteler ses installations en échange d'une aide au développement du nucléaire civil, purent donner le sentiment que le programme n'irait pas plus loin. Mais, commente Georges Le Guelte, « *ils [les États-Unis] ont accepté que le TNP ne s'applique plus à la Corée du Nord, et que ses dispositions soient remplacées par celles d'un accord entre la Corée du Nord et eux-mêmes⁽¹⁾* ».

Cette brèche ne manqua pas d'être exploitée : la même année, le régime cesse de coopérer avec l'AIEA et menace de se retirer du TNP, ce qu'il fera finalement en 2003. Pyongyang va reproduire les mêmes réactions et demandes : lorsque la pression internationale se renforce autour d'un programme qui a bel et bien continué, il met en avant un complot visant à détruire le pays qui justifie sa politique de défense – y compris nucléaire. Puis, il se dit prêt à abandonner son programme contre des garanties de sécurité et des aides diverses ;

le temps passe et pendant ce temps, les progrès vers la maîtrise d'une arme vont bon train, accompagnés de tests balistiques ne laissant guère de doute quant à la vocation de tels vecteurs : *Taepodong-1* en 1998 (1 500 km), *Taepodong-2* (entre 3 000 et 7 000 km) à partir de 2006. La Corée du Nord ne dissimule plus, elle entend désormais démontrer : le 9 octobre 2006 elle procède à un premier essai (sous-terrain) mais dont la puissance relative fit douter qu'il se soit agi d'une arme nucléaire. En tout, la Corée du Nord aurait procédé à six essais nucléaires entre 2006 et 2017, le dernier ayant été le plus concluant, d'une puissance évaluée entre 50 kt et 100 kt.

Une doctrine mêlée de propagande

En 2014, James Clapper, directeur du renseignement américain, reconnaissait que « *We do not know Pyongyang's nuclear doctrine or employment concepts* ». Il faut dire que depuis qu'elle a procédé à ses tests, la Corée du Nord a largement intégré l'arme nucléaire à sa propagande. D'un côté, mettre en scène régulièrement l'arme permet de la faire exister sans l'utiliser, et, selon le vice-amiral Yoji Koda, on peut ainsi « déclarer victoire et rengainer son épée » sans perdre la face à l'intérieur.

Néanmoins, ce comportement est assez singulier par rapport aux discours classiques sur la dissuasion, qui pour la plupart énoncent préalablement leur doctrine et entretiennent leurs capacités et n'en parlent que pour rappeler leur politique ou en évoquer les évolutions. Surjouer la possession de l'arme peut, à l'inverse, conduire à affaiblir le message dissuasif ; cependant, en parallèle d'une outrance demeurée constante dans sa communication autour de l'arme, le régime a depuis précisé ses orientations doctrinales.

Les 26 et 27 septembre 2023, lors d'une session de l'Assemblée populaire suprême, la Corée du Nord a inscrit son statut d'État nucléaire dans sa Constitution, ce qui en fait un pilier officiel du régime (« *loi fondamentale de l'État* ») avec deux conséquences proclamées : « l'irréversibilité » de son statut de puissance nucléaire, et la possibilité de procéder à une frappe nucléaire préventive en cas de menace existentielle, autrement dit la possibilité d'un recours en premier. Elle s'en donne en tout cas tous les moyens : selon l'*Institute for Science and International Security*, l'arsenal nucléaire nord-coréen comptait entre 55 et 95 ogives en 2022.

1. G. Le Guelte, « Les inspections de l'AIEA : la construction d'un système de sécurité collective », *Revue internationale et stratégique*, n°49, 2003, p. 42.

Les puissances spatiales de l'Indopacifique

Si la République populaire de Chine (RPC) envahissait Taïwan, commencerait-elle par l'espace ? C'est ce qu'affirmaient certains responsables du Pentagone en mars 2023, selon qui la réalisation de tirs ASAT (antisatellites), pour empêcher l'usage d'armes à guidage de précision, caractériserait probablement les premiers temps du conflit⁽¹⁾. Cette affirmation est révélatrice de la double dynamique à l'œuvre lorsque l'on aborde les puissances spatiales de l'Indopacifique : d'une part, la nette affirmation d'un « club spatial » dans cette région, d'autre part, la transmission des tensions structurantes de l'Indopacifique au domaine spatial.

Un club spatial où les puissances de l'Indopacifique sont majoritaires

Bien que les contours de ce club fassent l'objet de débats, ses membres tendent à être définis comme les acteurs capables de lancer leur propre satellite de façon autonome. Ce savoir-faire est aujourd'hui détenu par les deux Corée, les États-Unis, l'Europe⁽²⁾, l'Inde, l'Iran, Israël, le Japon, la RPC et la Russie. Depuis la fin de la Guerre froide, ce club est dominé par les États-Unis, dont le budget consacré au spatial demeure sans commune mesure. Cela ne saurait toutefois masquer cette évolution de fond : ce club se diversifie, et il se diversifie à la faveur de puissances de l'Indopacifique.

Les cinq puissances spatiales de l'Indopacifique

La Corée du Nord et la Corée du Sud sont les dernières entrantes du club spatial avec des lancements en 2012. Pyongyang a donné la priorité au développement de capacités balistiques, avant de s'intéresser en parallèle au lancement de satellites. Séoul s'est quant à elle véritablement consacrée aux activités spatiales à partir de 1989 et la création de l'Institut coréen de recherche aérospatiale, avec une montée en gamme rapide de son industrie civile.

Après son indépendance (1947), l'Inde a vite démontré un intérêt pour le spatial. Vikram Sarabhai, considéré comme le père du spatial indien, y voyait déjà le moyen de renforcer la croissance de son pays. Des satellites civils sont développés par New Delhi, avec un premier succès en 1980. Toutefois, la nécessité de renforcer le versant militaire se fait de plus en plus sentir : la surveillance des frontières indiennes en haute altitude, que ce soit avec le Pakistan (conflit de Kargil en 1999) ou bien avec la RPC (le long de la *Line of Actual Control*), rend la maîtrise des satellites d'observation indispensable. Par-delà



ces objectifs de surveillance, la réalisation d'un tir ASAT en 2019 souligne cette logique indienne de militarisation de l'espace.

Le Japon s'est affirmé comme une puissance spatiale historique,

avec un premier satellite lancé en 1970. Sa stratégie est définie comme « *pacifique* », entendu comme « *non militaire* ». Entre les engagements pris après la défaite de 1945 et le franc soutien des États-Unis durant la Guerre froide, Tokyo subordonna le développement de son secteur spatial à des objectifs économiques. Depuis les années 1990, ce paradigme est toutefois entré en crise : l'affirmation de la menace balistique nord-coréenne, combinée à la crainte de voir le soutien des États-Unis s'amenuiser, conduisent Tokyo à repenser son outil spatial. Le terme « *pacifique* » est redéfini comme « *non offensif* » tandis que sa stratégie oriente de plus en plus le spatial vers des objectifs militaires.

Dès la fin des années 1950, la RPC aborde déjà le spatial dans une logique globale, en en faisant un levier militaire, économique et de *soft power* – dont les taïkonautes deviendront le symbole. L'accélération prend véritablement place à la fin de la Guerre froide, où les transferts de technologies de la Russie, combinés à la stratégie de fusion civilo-militaire chinoise, soutiennent la montée en puissance des programmes spatiaux chinois. Une rupture survient en 2007, lorsque la RPC réalise un tir ASAT, une opération qui n'avait pas été réalisée depuis 1985.

Les grandes dynamiques qui structurent l'Indopacifique (au premier rang desquelles la compétition sino-américaine, mais aussi la crise de la péninsule coréenne, les tensions entre la RPC et ses voisins ...) se prolongent ainsi dans le domaine spatial. Dans leurs convergences d'une part : par exemple, en raison d'intérêts géostratégiques convergents, l'Inde et le Japon renforcent leur coopération spatiale. Et dans leurs divergences d'autre part : le durcissement de l'environnement militaire en Indopacifique n'épargne pas l'espace et pousse ces puissances à militariser leurs objectifs spatiaux. Depuis 2015, la RPC désigne ainsi officiellement l'espace comme un domaine d'opérations militaires.

1. « If China attacks Taiwan, war could start in space: Pentagon », *Taiwan News*, 20/03/2023.
2. Le Royaume-Uni et l'Union européenne.

Héloïse Dross

Sciences Po Aix (M2 Géostratégie, défense et sécurité internationale)
Apprentie « *Indopacifique* » à la Direction générale des relations internationales et de la stratégie

La surveillance spatiale des routes maritimes de l'Indopacifique

En mai 2022, la coalition QUAD (États-Unis, Japon, Australie et Inde) a annoncé la création de l'*Indo-Pacific Partnership for Maritime Domain Awareness*. Destiné à encourager le partage d'informations liées à la surveillance du domaine maritime, ce partenariat intègre la diffusion de données satellitaires au travers d'un portail dédié. L'utilisation croissante de l'espace dans la surveillance de l'Indopacifique est le fruit d'un double contexte : d'une part, un espace maritime marqué par l'émergence d'enjeux de puissance ; d'autre part, l'avènement depuis le milieu des années 2010 de solutions spatiales nouvelles, facilement accessibles et offrant une couverture de la zone indopacifique quasi-permanente.

Les enjeux de la surveillance maritime dans l'Indopacifique

Avec 25 % du trafic maritime mondial transitant par l'Indopacifique (2023), cette région est au cœur d'enjeux commerciaux et sécuritaires majeurs. En plus de la présence de câbles sous-marins et de multiples lignes de communication maritimes, l'Indopacifique est en proie à la piraterie et à la pêche illégale. Dans cet espace, s'étalant des côtes orientales de l'Afrique jusqu'à l'Indonésie, en passant par le rivage indien, le domaine spatial joue un rôle essentiel en matière de surveillance : il permet de disposer d'une bonne connaissance de la situation maritime sur l'ensemble de la zone.

Faisant l'objet d'un intérêt grandissant, l'Indopacifique a fait émerger chez certains États des volontés d'extension de leur influence. Par exemple, Pékin a pour ambition, d'une part de compléter son « *collier de perles* » de bases implantées dans les pays limitrophes (Sri Lanka, Myanmar, Maldives), d'autre part d'accélérer son programme des « *nouvelles routes de la soie* » dont la déclinaison maritime prévoit le rachat de ports commerciaux, notamment en Afrique, au Pakistan et au Bangladesh. Ainsi, la maîtrise des routes maritimes de l'Indopacifique nécessite une surveillance étendue, rendue possible par un appui croissant sur le domaine spatial.

Les technologies spatiales au service d'une surveillance étendue des routes maritimes

Le partage de données satellitaires annoncé par la coalition QUAD s'ancre ainsi dans une volonté de contenir les ambitions chinoises dans la région. Sa mise en œuvre est facilitée par l'avènement, depuis le début des années 2010, des constellations en orbite basse de satellites radiofréquence (RF, notamment de type *AIS – Automatic Identification System*), infrarouge



(IR) et à radar à synthèse d'ouverture (*SAR*). Celles-ci permettent de compléter la cartographie du trafic maritime régional, rendant désormais plus accessible le suivi des navires en haute mer.

DR

Satellites en orbite basse de surveillance du trafic *AIS*

Les aéronefs de patrouille maritime surveillent depuis longtemps le trafic grâce aux émissions *AIS* émises par les navires. Ces signaux permettent aux navires et aux systèmes de surveillance maritime de connaître l'identité, la fonction, la position et la route des navires se situant dans la zone de navigation considérée. Alors que certains navires peuvent unilatéralement décider d'éteindre leur signal *AIS* (*dark shipping*), la société française *Unseenlabs* a mis au point une technologie complémentaire de capteurs RF. La *startup* participe notamment à *Trimaran III*, contrat signé en juin 2021 entre la Marine nationale et la co-entreprise CLS, contribuant ainsi à une meilleure analyse et localisation géospatiale des signaux des navires.

Satellites d'imagerie électro-optique, IR, *SAR*...

D'une part, des solutions commerciales fournissent aujourd'hui, avec des capteurs à champs étroits, des images d'observation de la Terre dans le domaine visible ainsi que dans le domaine non-visible (comme l'infrarouge) et contribuent à la connaissance de la situation maritime. D'autre part, les satellites *SAR* aux capteurs à champs larges, peuvent fonctionner la nuit et par météo défavorable, et contribuent également à assurer une surveillance permanente de zones maritimes. Ces constellations constituent ainsi un complément à l'*AIS* et aux autres systèmes de surveillance des navires.

Le domaine spatial a progressivement permis une surveillance plus étendue des routes maritimes de l'Indopacifique, en complément des moyens aériens. Favorisé par un contexte technologique facilitant l'accès à la donnée, cette surveillance est d'autant plus complète lorsqu'elle fait l'objet de coopérations internationales. En effet, le partage d'informations et la mutualisation des infrastructures spatiales contribueront à terme, à améliorer notre connaissance de cette région hautement stratégique.

ADIZ taïwanaise et japonaise face aux incursions chinoises

Selon la Convention de Chicago relative à l'aviation civile internationale (1944), l'*Air Defense Identification Zone (ADIZ)* désigne un espace aérien « à l'intérieur duquel les aéronefs sont tenus de se conformer à des procédures spéciales d'identification et/ou de notification » établies de façon discrétionnaire et unilatérale. Une vingtaine d'États en ont déclaré.

Sur l'impulsion des États-Unis, les ADIZ japonaise et taïwanaise se sont formées dans les années 1950. Révisée à de nombreuses reprises, la première chevauche à son extrémité Sud-Ouest l'ADIZ chinoise établie *de facto* par Pékin en 2013 et englobe les positions contestées des îles Senkaku. La seconde recouvre l'entièreté du détroit ainsi qu'une partie des provinces chinoises de Fujian et Zhejiang. Seul le franchissement de la ligne médiane du détroit constitue ici une incursion.

Répondre à l'usure : l'évolution des postures de défense taïwanaise et japonaise

Selon le ministère japonais de la Défense, le nombre d'intrusion des forces aériennes chinoises est passé de 107 à 722 de 2005 à 2019. Une tendance similaire se constate dans le cas taïwanais : 380 incursions en 2020, 972 en 2021, 1 737 en 2022.

À l'instant où les moyens de détection reportent la présence d'un aéronef suspect, la permanence opérationnelle japonaise fait décoller ses intercepteurs sous un préavis de 5 minutes suivant l'alerte. Or, dans les deux cas, l'accélération du tempo de ces opérations est facteur de tensions sur les matériels (usure accélérée, hausse des coûts de maintenance) et de fatigue des équipages. Pour la seule année 2020, Taipei a estimé que sa posture de décollage sur alerte (*Alpha Scramble*) lui avait coûté 886 millions de dollars – soit plus de 7 % de son budget militaire annuel.

L'augmentation des incursions chinoises dans leurs ADIZ pose Tokyo et Taipei face à un trilemme : ils doivent tenir dans la durée, de façon efficace, à prix proportionné. Pour ce faire, le Japon envisage de recourir aux drones pour réaliser les interceptions à la place des chasseurs *F-15J* afin d'alléger le coût de ses interventions. De même, il applique une distinction entre des incursions jugées « sans risque » et celles faisant peser une menace sur des passages stratégiques – détroit de Miyako près de la base d'Okinawa, par exemple. L'état-major japonais réserve, dans la mesure du possible, les interventions à ce dernier cas de figure. Pour sa part, Taipei adapte également sa posture de défense et



Source: DWJ, As. Af. October 2021

DR

privilégie l'emploi de systèmes sol-air pour le suivi des appareils adverses, sans avoir nécessairement besoin de déclencher la procédure de décollage d'urgence.

Les incursions chinoises : pourquoi faire ?

Pour Pékin, ses incursions servent plusieurs fonctions : récolte d'informations sur les dispositifs et protocoles de défense (temps de réponse, pratiques de commandement et de contrôle), entraînement dans le cadre d'une invasion de Taïwan... Elles sont également un outil diplomatique et de signalement à destination de ceux qui réfutent la politique « *d'une seule*

Chine ». Par exemple, la visite de la *speaker* N. Pelosi à Taipei le 2 août 2022 a provoqué, dès le lendemain, une incursion ostentatoire de 27 appareils chinois par-delà la ligne médiane du détroit.

Ces incursions servent aussi à surveiller la présence militaire américaine dans la région. Les survols des avions de patrouille maritime *KQ-200* dans la partie Sud-Ouest de l'*ADIZ* taïwanaise soulignent la volonté de Pékin de *monitorer* les activités de la VII^e Flotte de l'*US Navy* – notamment des groupes aéronavals – et de déceler l'activité sous-marine adverse aux alentours du passage de Bashi.

Ces intrusions comportent enfin une dimension juridique. Par leurs récurrences, elles permettent l'élaboration d'un précédent qui, avec le temps, peut déboucher sur l'émergence d'une coutume internationale ou appuyer la cristallisation d'une norme. Ces dernières peuvent venir renforcer les discours chinois visant à nier la souveraineté taïwanaise ou sa politique de fait accompli vis-à-vis du Japon.

DR



Interception d'un H-6K par un F-16 taïwanais

Chaque interception fait planer le risque du « *coup de doigt* » : elles comportent toujours le risque d'un débordement entre appareils taïwanais et japonais d'une part et chinois... voire russes d'autre part. En effet, de façon moins soutenue et parfois en collaboration avec leurs homologues chinois, des appareils russes réalisent des incursions dans les espaces aériens sud-coréen et japonais.

En juillet 2019, leur première patrouille commune avait défrayé la chronique et regroupé quatre bombardiers (deux *Tu-95* russes et deux *H-6* chinois).

Marion Bazot Gegaden
Chargée d'études au CESA

L'A2/AD chinois en Indopacifique : contrôler le réacteur géostratégique

Les stratégies *A2/AD* se définissent par les moyens employés par un État pour empêcher l'accès (*anti-access*) et restreindre les mouvements (*area-denial*) dans une zone à un adversaire. Elles se différencient de la défense territoriale dans la mesure où elles visent la mise en place de bulles antiaériennes et anti-navires dans des espaces contestés à forte valeur stratégique où la souveraineté d'un État fait l'objet d'oppositions.

À l'ère post-Guerre froide de l'hégémonie américaine sur la scène mondiale, la liberté d'action d'une poignée d'États occidentaux était non seulement relativement incontestée mais aussi difficile à défier. La montée en puissance de nouveaux compétiteurs étatiques, contestataires de la domination américaine et des normes internationales établies – en tête desquels la République populaire de Chine (RPC) – a donné une nouvelle dimension aux stratégies de compétition, notamment lorsque celles-ci ont pour objectif d'entraver le champ d'action de leurs adversaires et des États environnants.

Taïwan, la mer de Chine méridionale et la mer de Chine de l'Est comme objectifs

L'Indopacifique est devenu depuis les années 2010 le point focal des stratégies de grandes puissances au premier rang desquelles se trouvent les États-Unis et la RPC. Dans le cadre de sa politique de projection de puissance⁽¹⁾, la RPC cristallise la plupart des enjeux liés aux stratégies de déni d'accès en Indopacifique : la mer de Chine orientale et la mer de Chine méridionale constituent des poudrières géostratégiques à l'échelle régionale au cœur desquelles se manifeste une utilisation graduelle de ces stratégies de déni d'accès. Elles constituent l'environnement régional proche de la RPC, l'objet principal de son expansionnisme après Taïwan, et sont relativement distantes de son premier compétiteur – les États-Unis – où le rapport de force lui est de plus en plus favorable face à ses voisins d'Asie de l'Est et d'Asie du Sud-Est, notamment grâce à un arsenal de défense en constante expansion.



Si la mise en place d'une zone d'identification de défense aérienne (*ADIZ*) par la RPC en mer de Chine orientale en 2013 ou d'un système de défense anti-aérien intégré (*IADS*) depuis le littoral illustre ce maillage de contrôle et de dissuasion des accès aériens, les exemples les plus manifestes de la stratégie *A2/AD* chinoise se trouvent dans les archipels des Paracels et des Spratleys. L'Armée populaire de libération (APL) et les différentes agences maritimes y déploient des moyens technologiques croissants afin d'asseoir la souveraineté chinoise dans ces espaces contestés.

Le laboratoire des ambitions débordantes de Pékin sur l'Indopacifique

Aux Paracels, en plus des aménagements logistiques (infrastructures et baraquements) pour pérenniser la présence et le contrôle chinois sur et autour de ces îlots le plus souvent polderisés, l'APL les a depuis 2014 pourvus d'équipements de défense de nouvelle génération : batteries de missiles sol-air *HQ-9*, mini-bases aériennes capables d'accueillir des chasseurs, infrastructures navales, systèmes de détection. Dans les Spratleys, les infrastructures militaires moins développées ne permettent pas encore un contrôle opérationnel aussi important que dans les Paracels. La RPC y déploie une stratégie adaptée au terrain, basée sur la multiplicité des agences au rayon d'action plus flexible en vertu du droit international (bateaux de pêche, milices armées, garde-côtes) en plus des navires militaires, afin d'occuper le théâtre opérationnel et restreindre le plus possible les déploiements adverses dans la zone – une stratégie de défense métaphoriquement qualifiée par l'amiral Zhang Zhaozhong de « *stratégie du chou* ».

Pour autant, les moyens employés dans les stratégies *A2/AD* n'offrent pas le bénéfice d'une domination militaire totale des espaces contestés en mer de Chine méridionale. La conjoncture entre (1) une topographie atypique (îlots à fleur d'eau offrant peu de possibilité de soutien logistique depuis la terre ferme mais des possibilités de déploiement de sous-marins dans certains corridors bien identifiés), (2) une forte présence adverse (opérations de liberté de navigation américaines – *FONOPS* – et une présence continue d'États riverains ou tiers) ainsi que (3) des coûts élevés liés au déploiement d'un système de défense, contribue pour l'instant à limiter la capacité de nuisance chinoise. Contrôler de manière effective ces espaces et leurs approches aéromaritimes permettrait à la RPC de faire déborder ses ambitions militaires au-delà du détroit de Bashi, de la première chaîne d'îles du Pacifique et vers l'océan Indien.

1. Soit l'ensemble des stratégies d'expansion territoriale et militaire de la RPC, ainsi que le défi opposé à la présence d'États entravant ses ambitions dans son environnement proche.

Le rôle de l'armée de l'air dans le delta du fleuve Rouge durant la guerre d'Indochine

Un environnement de combat particulièrement difficile

Le delta du Fleuve rouge au Tonkin est l'un des théâtres d'opérations les plus actifs de la guerre d'Indochine. Triangle équilatéral de 160 km de côté, il possède de nombreuses rivières qui communiquent entre elles. Environ 7 000 villages se partagent l'espace. Ils sont fortifiés et constituent des mûles de résistance. Le combattant vietminh du delta est militairement entraîné, techniquement bien formé, discipliné et aguerri. Il sait manier l'art du camouflage dans son environnement géographique et au sein de la population. L'absence de relief avantage l'emploi de l'aviation, mais l'instabilité du terrain freine l'installation des aérodromes.

La météo joue un rôle considérable. Durant la saison sèche, entre octobre et décembre, l'humidité tombe en dessous de 80 % : le ciel est dégagé et les températures sont relativement fraîches. C'est une période favorable pour les opérations. La saison des pluies s'étend de mai à septembre. Entre janvier et mars, le delta est soumis au crachin, un mélange de brouillard et de pluie très fine. Les possibilités d'attaque et d'observation sont donc limitées. Le degré hygrométrique de l'air est au-delà de 99 % et l'humidité a des conséquences néfastes sur tous les appareils de transmission, les installations électriques ou électroniques équipant l'aviation. Doté de rizières, le delta est donc une immense réserve en nourriture et en hommes : il constitue, de fait, un objectif hautement stratégique. Celui qui tient le Delta, tient le Tonkin.

Des missions multiples au cœur de l'ennemi vietminh

Dans le delta, l'aviation a été très active durant les opérations. Le Vietminh est toutefois capable de s'adapter aux techniques aériennes d'observation ou de bombardement. Les aviateurs disposent des bases de Cat-Bi à Haiphong, de Gia-Lam et de Bach-Mai à Hanoï. Ils possèdent également un terrain à Kien-An.

L'ennemi étant invisible, les appareils n'ont donc pas d'objectifs *a priori*. Il leur est impossible de prévoir les missions avec certitude. De plus, plusieurs facteurs sont à prendre en considération : météo, distances de sécurité, effets recherchés. Le commandement aérien doit donc maintenir en alerte permanente des chasseurs chargés en napalm, en armes de bord et en roquettes. Ils décollent à la demande et en urgence.



Pilote français en Indochine aux commandes d'un F8F Bearcat

DR

L'aviation pouvait également intervenir au profit des postes encerclés comme ce fut le cas pour le poste de Kha Ly en avril 1954. Bien que des avions d'attaque au sol fussent employés, à l'instar du *Douglas A-26 Invader*, les chasseurs (*Grumman F8F Bearcat* et *Grumman F6F Hellcat*) enregistrent d'excellents résultats. Leur emploi reste possible de nuit, mais uniquement avec l'éclairage de la Lune. Les *Dakota Luciole* sont appréciés par les troupes terrestres, mais ne peuvent être employés de façon continue compte tenu de l'accroissement de la DCA vietminh. Enfin, les missions nocturnes freinent le rendement des unités déjà fatiguées ou imbriquées avec celles du Vietminh, la recherche et la validation d'objectifs étant dangereuses.

Également, les opérations concentriques mettent en jeu des unités trop mouvantes. La distance de sécurité avec les forces ennemies n'est donc pas suffisante, les risques de tirs fratricides étant trop importants. Les unités terrestres et les aviateurs doivent trouver un point d'équilibre par l'intermédiaire des officiers de liaison de l'armée de terre (OLAT) qui tiennent à jour les cartes d'opérations avec les indicatifs des unités engagées et la position de l'artillerie. Les renseignements proviennent de la section d'appui aérien, elle-même informée par les échelons subordonnés, les pilotes et les observateurs.



L'armée de l'air joue également un rôle important dans la destruction des bases vietminh à l'intérieur du delta. Les munitions et les moyens ne sont pas toujours adaptés à ces objectifs composés de boyaux de communication, de chambres et de salles souterraines et s'étendant sur plusieurs niveaux et sur une superficie englobant parfois un nombre conséquent de villages. En effet, beaucoup de facteurs entrent en ligne de compte : changement trop fréquent des objectifs sur demande, délais d'intervention trop courts, grande fluidité de l'ennemi. La situation est sans cesse changeante. Les Français ont des objectifs dispersés à l'intérieur d'une seule et même base. Le camouflage est assez poussé et l'organisation du terrain, en surface et en profondeur ne facilite pas l'action française. Malgré la maîtrise du ciel et la suprématie incontestable de l'armée de l'air, les aviateurs, comme le reste de l'armée française, ont tenté en vain de s'imposer dans ce delta, dont les combats ont mis à rude épreuve les hommes et le matériel.

La projection aérienne française dans la zone Indopacifique

En déclinaison de la stratégie de défense de la France en Indopacifique, l'armée de l'air et de l'Espace (AAE) a réalisé pour la 3^e année consécutive, un déploiement opérationnel en Indopacifique du 25 juin au 3 août 2023 baptisé *PEGASE 23*.

En comparaison aux dernières projections de puissance réalisées dans la région en appui des forces de souveraineté d'Outre-mer⁽¹⁾ (*HEIFARA-WAKEA* dans le Pacifique Sud en 2021, *PEGASE* en région Indopacifique en 2022), *PEGASE 23* propose un niveau supérieur d'interactions interarmées et interalliées. Véritable outil de diplomatie aérienne, cette mission permet à l'AAE de renforcer la coopération bilatérale et les partenariats stratégiques dans une zone qui cristallise les tensions. Enfin, *PEGASE 23* contribue à rappeler que la France est une nation du Pacifique, attachée à la liberté de circulation dans les espaces communs et dans le respect du droit international.

Le signalement stratégique de la France dans une zone en tension

Depuis l'adoption d'une stratégie française en Indopacifique par le Quai d'Orsay (2022), les déploiements opérationnels des forces armées françaises se sont intensifiés dans cette région marquée par un durcissement du contexte stratégique et un retour des rivalités géopolitiques entre les puissances⁽²⁾.

Espace de conquête économique, énergétique et sécuritaire, l'Indopacifique est confronté à une concentration de tensions (rivalité sino-américaine, revendication de souverainetés territoriales, risque balistique nord-coréen, prolifération nucléaire, accès des SLOC⁽³⁾ et changement climatique) qui menace la stabilité régionale. Ces multiples défis stratégiques sont perçus comme autant d'entraves à la protection des intérêts des pays et acteurs régionaux donnant lieu à de nombreuses revendications de souverainetés concurrentes.

En tant que puissance régionale, la France dispose de forces militaires permanentes dans les territoires ultramarins. À ce titre, près de 7 000 militaires français sont engagés au quotidien dans la préservation de la liberté de circulation et d'accès aux espaces communs. La protection des territoires d'Outre-mer est renforcée par des exercices réguliers dans la zone *ANTARES*, *LA PÉROUSE* ou encore *CROIX DU SUD*, et par des projections de puissance telles que *PEGASE 23*. Celle-ci met en œuvre le remar-



DR
 quable triptyque de projection de force et de puissance : 10 chasseurs *Rafale*, 5 avions ravitailleurs et de transport stratégique *A330 MRTT Phénix* et 4 appareils de transport tactique *A400M*⁽⁴⁾.

La projection de forces et de puissance aérienne française dans la région Indopacifique

Étant le 3^e déploiement consécutif de l'AAE dans la région, *PEGASE 23* appuie une diplomatie aérienne de premier plan. Porteur d'enjeux de souveraineté et de puissance, le volet aérien est cependant moins visible que son pendant maritime dans la dimension sécuritaire de la stratégie française en Indopacifique. *PEGASE 23* illustre néanmoins la capacité de la France à projeter une force significative et apte à opérer sans délai, en moins de 35 heures aux portes du Pacifique. À travers cette capacité de projection de puissance, l'AAE vient compléter l'investissement français des milieux terrestres, maritimes, aériens et exo-atmosphériques voulu par la nouvelle stratégie de défense de la France dans une zone soumise à la tyrannie des distances et théâtre d'une compétition exacerbée.

Conduite depuis le CAPCO⁽⁵⁾ – centre de commandement et de contrôle (C2) basé à Lyon –, cette élongation extrême d'un format chasse nettement augmenté depuis (19 aéronefs de combat, stratégiques et de soutien), avec 350 aviateurs, prenant appui sur les forces de présence et de souveraineté pendant un mois, est une prouesse d'agilité et d'efficacité qui renforce notre

position de partenaire fiable et crédible. S'inspirant du concept d'emploi américain de l'arme aérienne *Agile Combat Employment*⁽⁶⁾, *PEGASE 23* incarne un exemple de manœuvre de projection et d'interaction dans la région.

***PEGASE 23* : un haut niveau d'intégration régionale pour faire face aux défis de demain**

Construit autour des partenariats de souveraineté, *PEGASE 23* affiche une ambition de coopération renouvelée visant une meilleure intégration au cœur d'une région qui cristallise les tensions.

Cette année, ce sont près d'une dizaine de pays qui ont accueilli la mission *PEGASE 23*, échelonnant des interactions techniques et opérationnelles (voir la carte pages suivantes) : à chaque fois, ces temps d'échanges donnent lieu à des activités de coopération et d'entraînement entre aviateurs français avec leurs homologues, renforçant la stratégie de points d'appui.

Les savoir-faire de l'AAE en matière d'opérations multi-milieus/multi-champs (M2MC), de C2, d'intervention dans les contextes d'assistance humanitaire et de secours après une catastrophe (*HADR – Humanitarian Assistance and Disaster Relief*), de surveillance de zone, d'engagement en faveur du respect de l'environnement, sont reconnus par nos partenaires et alliés. Au cours des différentes escales valorisées, de nombreuses opportunités de rencontre avec nos partenaires ont permis de récolter des clefs de compréhension et de perception de l'évolution du contexte sécuritaire régional.

S'ajoutant à cette programmation, la mission a intégré pour la première fois un entraînement haut du spectre avec les forces américaines en Indopacifique (INDOPACOM) dans le cadre de leur manœuvre *Large Scale Global Exercise – LGSE*. Ce haut niveau d'interactions vise à accroître l'interopérabilité à tous les niveaux avec les partenaires régionaux de la France, à développer une capacité de réaction commune face aux crises et à conjuguer les effets produits dans des champs hybrides et nouveaux. Cette phase d'interaction opérationnelle a permis d'entraîner les pilotes de *Rafale* aux côtés de chasseurs américains de 5^e génération *F-35*, de travailler au ravitaillement d'aéronefs alliés et partenaires, de tester des formations de vol, d'expérimenter dans des domaines multiples (l'espace, le cyber...) la logistique et les manœuvres tactiques. Elle a aussi permis de démontrer la crédibilité des armées françaises, aptes à opérer à plusieurs milliers de kilomètres de la métropole avec une empreinte logistique légère.

Par l'augmentation du volume de projection et de son accompagnement par une manœuvre d'influence, *PEGASE 23* témoigne d'un véritable franchissement du seuil stratégique dans une région où la France tient une position singulière qu'elle entend affirmer et valoriser auprès de ses partenaires pour faire face aux défis de demain.

1. Forces de souveraineté dans le Sud de l'océan Indien, en Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (FAZSOI, FANC, FAPF)
2. Discours de Sébastien Lecornu, ministre des Armées, au Dialogue de Shangri-La, publié le 11 juin 2022.
3. SLOC : *Sea Lines of communication* : autoroutes maritimes de l'énergie et des marchandises.
4. Compte rendu de la Commission Défense de l'Assemblée nationale. *Audition à huis clos du général d'armée aérienne Stéphane Mille (CEMAAE), sur le projet de LPM 2024-2030, 06/04/2023.*
5. Le Centre Air de planification et de conduite des opérations est un centre opérationnel certifié par l'OTAN, activé 24/7, d'où les aviateurs dirigent des missions aériennes complexes pouvant aller de l'intervention ponctuelle à l'opération de longue durée. Il a été mis en service en 2021.
6. *Confer* l'article du colonel David Pappalardo à ce sujet dans le numéro.

DR

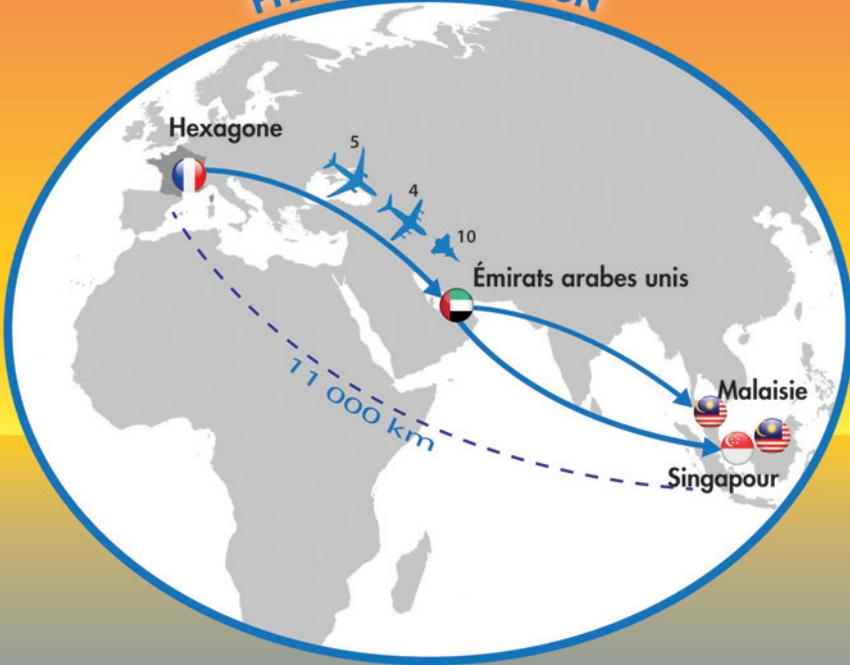


© Emma LE ROUZIC / Etat-Major des armées / France

Lieutenant Astrid Morin
Conseiller influence

MISSION PEGASE 23

PHASE 1 : PROJECTION



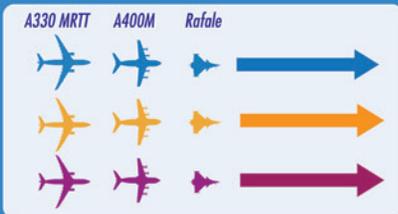
A400M



Rafale



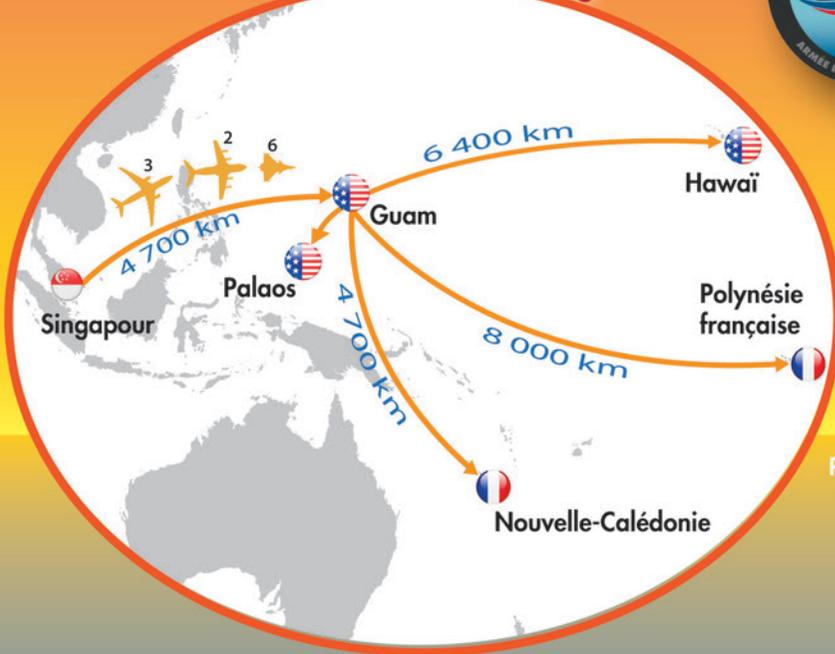
A330 MRTT



Trajets



PHASE 2 : EXERCICES



Pays participant
aux exercices

PHASE 3 : ESCALES



Corée, automne 1950 : le F-86A Sabre entre en guerre

Au mois de novembre 1950, le Mikoyan-Gourevitch MiG-15 entre en opérations en Corée, six mois après le déclenchement du conflit. Un tournant dans la guerre aérienne pour le moins désagréable pour l'armée américaine, l'obligeant à envoyer précipitamment ses nouveaux chasseurs à réaction F-86A dans le Pacifique.

Au cours de l'automne 1950, l'aviation des Nations unies possède la supériorité aérienne en Corée, acquise depuis l'été précédent face à la faible force aérienne de Pyongyang, équipée de modèles soviétiques à moteur hérités du précédent conflit. Les opérations se concentrent principalement sur l'anéantissement des usines et autres cibles stratégiques, au demeurant peu nombreuses en Corée du Nord, sur l'interdiction des communications ennemies et sur l'appui-feu aux forces terrestres.

F-80 contre MiG-15

Le 8 novembre 1950, les F-80 *Shooting Star* à réaction du 51^e *Fighter Wing* patrouillent dans le ciel de Corée du Nord. Une mission de routine :

aucun appareil adverse n'étant susceptible de se mesurer efficacement aux chasseurs américains. Soudainement, une douzaine de *MiG-15* plongent vers les *Shooting Star*, soleil dans le dos. Le lieutenant Russell Brown évite l'attaque et s'engage à la poursuite de l'un des assaillants. Parvenant à se placer en position de tir, il ouvre le feu avec une seule de ses mitrailleuses lourdes de 12,7 mm, les autres étant enrayées. La première rafale manque le *MiG-15*, qui s'engage dans un piqué évasif. Brown ne quitte pas sa cible et tire plusieurs secondes, observant des impacts sur le fuselage novateur de l'appareil, qui finit par exploser.

À titre personnel, le lieutenant Brown vient de remporter sa seule victoire aérienne durant la guerre de Corée. Pour l'histoire, il s'agit de la première victoire aérienne lors d'un combat entre deux appareils à réaction. L'évènement fait grand bruit dans la presse internationale, notamment américaine, qui salue l'exploit. En revanche, au sein de l'état-major général américain à Washington, c'est l'inquiétude qui domine.



DR

La traversée du Pacifique à ciel ouvert

Dès le lendemain, une réunion de crise au Pentagone fait le point sur la menace représentée par le *MiG-15*. La voilure de l'appareil dotée d'une flèche positive de 35° associée à un puissant réacteur relègue loin en arrière le *F-80*, dont l'entrée en opérations remonte à la fin de la Seconde Guerre mondiale, sans même parler des chasseurs à moteur *F-51* totalement dépassés. Même le nouvel intercepteur *F-86A Sabre*, tout juste accepté par l'*US Air Force*, laisse planer des inquiétudes – et se révélera au mieux l'égal du *MiG-15*, si ce n'est inférieur à haute altitude. Faute de versions plus performantes disponibles, décision est prise d'envoyer trois *squadrons* de *F-86A* en Extrême-Orient – et sur le champ. DR



La rapidité de la prise de décision, illustrant l'inquiétude face à l'apparition du *MiG-15*, se traduit par une précipitation préjudiciable sur le terrain. L'unité choisie pour la Corée, le 4^e *Fighter Group* basé dans le Delaware et le Maryland, reçoit l'ordre d'envoyer ses trois *squadrons* à San Diego où l'attend un porte-avions de la *Navy*. Les 334^e et 335^e *squadrons* sont chargés sur le navire, bientôt saturé de 49 appareils. Le 336^e *squadron* est ainsi contraint d'aller embarquer à San Francisco sur quatre navires-citernes. Les *Sabre* ne parviennent pas indemnes au terme de leur périple, rongés par la corrosion à des degrés divers, imposant plusieurs jours de remise en état.

L'infériorité des *Sabre* compensée par la qualité des pilotes

Installé sur la Johnson Air Base au Japon, le 4^e *Fighter Group* survole le Nord de la Corée dès le mois de décembre 1950. La confrontation attendue, si ce n'est redoutée, entre *F-86A* et *MiG-15* survient le 17 décembre. Le colonel Bruce Hinton, chef du 336^e *squadron*, surprend et abat sans difficulté un chasseur soviétique volant à basse vitesse. Ce premier succès ouvre la voie à un ratio de victoires très largement en faveur du *Sabre* sur le *MiG-15* durant la guerre de Corée, avec près de 800 victoires pour seulement 80 pertes.

Malgré les capacités supérieures (vitesse ascensionnelle, armement et performances à haute altitude) du *MiG-15*, l'entraînement inférieur des pilotes nord-coréens, chinois et soviétiques ne permet pas de les exploiter pleinement, laissant le plus souvent l'avantage aux aviateurs américains, associé à des tactiques de combat plus élaborées. Au début de l'année 1951, les *Sabre* permettent ainsi d'écarter la menace des *MiG-15* et de conserver la maîtrise de l'air, laissant l'opportunité à l'aviation d'appui-feu de continuer à soutenir décisivement les troupes au sol.

Se disperser pour dissuader, survivre, et prévaloir : le concept d'« Agile Combat Employment »

« ACE est un schéma de manœuvre opérationnel proactif et réactif exécuté durant la chronologie des menaces pour améliorer la survivabilité tout en générant de la puissance de combat. »⁽¹⁾

Imaginons un scénario de guerre dans le Pacifique dans lequel la Chine déciderait de frapper massivement les bases aériennes américaines (Hawaï, Guam...), y compris celles situées sur les îles japonaises (Kadena, Yokota, Misawa et Iwakuni). Dans cette hypothèse, les forces aériennes américaines dans le Pacifique (PACAF – Pacific Air Forces) seraient alors clouées au sol, voire détruites, confiant de fait la supériorité aérienne à l'adversaire. Pour éviter ce scénario catastrophique, l'US Air Force (USAF) développe le concept d'Agile Combat Employment (ACE) qui vise à définir une stratégie de desserrement aérien résiliente et un concept logistique dynamique pour prévaloir dans un environnement hautement contesté.

La redécouverte d'un concept ancien à l'aune des défis actuels

L'USAF s'accorde à dire que les principes sous-tendant ACE ne sont pas nouveaux, la manœuvre de desserrement réactive étant apparue en même temps que la puissance aérienne elle-même. Par exemple, certains observateurs discernent l'esprit de ce « mode d'action agile » près de quatre-vingt ans auparavant (déjà) dans le Pacifique, par le style des opérations menées par les aviateurs des *Flying Tigers* du major Claire Lee Chennault⁽²⁾. De même, durant la guerre froide, face à l'hypothèse d'une confrontation avec le bloc soviétique sur le Vieux Continent, l'Alliance atlantique réfléchit au concept de *Dispersed Operating Location* préconisant la mise en place d'un réseau de terrains desserrement pour les aéronefs de l'Alliance afin de contrecarrer la manœuvre ennemie contre les *Main Operating Bases* de l'OTAN.



DR

En revanche, le retour de la compétition stratégique et la perspective d'un conflit de haute intensité imposent de prêter une attention nouvelle à ces réflexions. Deux facteurs de changement sont régulièrement mis en exergue.



DR

Le premier est la réduction du nombre des bases aériennes militaires américaines partout dans le monde. De 93 à la fin de la Seconde Guerre mondiale, le Pentagone ne possède plus que 33 bases aériennes permanentes à l'étranger (2018), soit une contraction de 65 %. La concentration des effecteurs de la puissance aérienne sur un nombre réduit de plateformes exacerbe ainsi leur vulnérabilité, en particulier dans le contexte où les capacités de défense sol-air et antimissiles sont comptées et les investissements en défense passive (hangars durcis, enfouissement des réserves de fuel,...) négligées depuis trop longtemps. Le second facteur est la prolifération qualitative et quantitative des moyens de frappe dans la profondeur (missiles balistiques, missiles de croisière, munitions autoprogrammées, drones en tout genre, etc.).

Les adversaires des États-Unis et ses principaux compétiteurs ont en effet tiré les leçons de « *l'American way of war* » à l'œuvre ces trente dernières années, qui a consisté à amasser dans le plus grand confort stratégique différents effecteurs de la puissance aérienne sur des méga-installations, puis de les projeter rapidement pour mener des manœuvres offensives : opérations *Desert Storm* (1991) et *Iraqi Freedom* (2003) lors des guerres du Golfe, *Deliberate Force* (1995) et *Allied Force* (1999) en ex-Yougoslavie, *Enduring Freedom* en Afghanistan (2001)...

Les trois objectifs d'ACE

En réaction, ACE vise à présent à rendre l'USAF capable de « *shoot and scout* » à partir de plusieurs points d'appui disséminés dans la zone d'opérations, avec des formats de déploiement à très faible empreinte logistique. Trois principaux objectifs sont régulièrement mis en avant : survivre, dissuader et prévaloir en cas de conflit.



DR



DR

ACE pour se défendre : de manière évidente, l'objectif est de se couvrir contre les risques précédemment cités, en basculant ses différents modules *ACE* de manière réactive en cas de menace. C'est la stratégie qui est actuellement mise en œuvre dans l'Ouest de l'Ukraine par les forces aériennes de Kiev.

ACE pour dissuader l'adversaire : l'objectif est ici de compliquer le ciblage de l'adversaire (« *create a lot of unknowns* ») en complexifiant sa planification tout en lui déniaient la possibilité d'atteindre l'intégralité de ses objectifs militaires.

ACE pour prévaloir : en cas d'échec de la dissuasion (au sens anglo-saxon du terme), une stratégie de desserrement aérien à grande échelle doit également permettre d'assurer localement la supériorité aérienne, puis de multiplier les axes d'attaque contre les centres de gravité de l'adversaire.

***ACE* au triple défi de la logistique, du C2 et de la polyvalence des aviateurs**

L'ambition du concept *ACE* est de déployer une stratégie de desserrement aérien résiliente reposant sur un concept logistique dynamique (« *mission sustainment* »), un commandant par l'intention (« *mission command* ») et des aviateurs polyvalents (« *multifunctional airmen* »).

La logistique en environnement contesté constitue le principal défi de la mise en œuvre du concept *ACE*, qui nécessite de disposer de points d'appuis suffisamment nombreux, de stocks de guerre suffisamment dimensionnés, de lignes de communications suffisamment sécurisées et de capacités de projection suffisantes, y compris en l'absence de réelles pistes d'atterrissage (possibilité de décoller depuis une autoroute, éventuellement).

En outre, si le chef de la manœuvre aérienne ne cesse jamais d'être en position de commandement, il doit également accepter de ne pas toujours avoir la main sur la conduite, que les communications soient dégradées ou non. Les généraux américains martèlent *ad nauseam* le besoin de prendre ses distances d'un commandement par le plan – ordres très détaillés, rigides, à l'efficacité redoutable quand tout fonctionne mais qui peut devenir désastreux en cas d'accroc(s) – et se réapproprient les principes du commandement par l'intention (*Mission Command*). Cela implique de garantir la subsidiarité du commandement et de la part de risque qui lui est associée.

Enfin, l'*USAF* associe systématiquement le concept *ACE* à la notion de « *multifunctional airmen* ». Chaque aviateur doit devenir polyvalent et être en mesure d'exécuter les fonctions premières au-delà de son domaine de spécialité. Cela est valable pour tous les corps de métier – pilotes, mécaniciens et basiers – qu'importe le grade.

En synthèse, si le principe de desserrement aérien n'est pas nouveau, le retour de la compétition stratégique et la perspective d'un conflit de haute intensité imposent d'y prêter une attention nouvelle. En effet, la concentration excessive des effecteurs de la puissance aérienne sur un nombre réduit de plateformes constitue un fort facteur de vulnérabilité face à la prolifération qualitative et quantitative des moyens de frappe dans la profondeur. Dans ce contexte, l'*USAF* place le concept *ACE* au cœur de sa réflexion doctrinale afin de répondre à trois objectifs : « (1) *ACE to defend and survive* ; (2) *ACE to deter and reassure* ; (3) *ACE to Win* ».

1. US Air Force, « Agile Combat Employment », *Air Force Doctrine Note 1-21*, 23/08/2022, 14 p.
2. « Lessons from our past – Claire Chennault on Agile Combat Employment », *site officiel de l'USAF*, 21/10/2022.

DR



Colonel David Pappalardo
Attaché Air&Espace aux États-Unis

L'implantation géostratégique de Diego Garcia

Situé au cœur de l'océan Indien, l'archipel des Chagos regroupe une soixantaine d'îles sous administration britannique d'une superficie totale de 60 km². La plus grande d'entre elles, Diego Garcia, présente la particularité d'accueillir la principale base militaire américaine de l'océan Indien.

Une présence occidentale ancienne

L'archipel des Chagos est découvert par les Portugais au xvi^e siècle. Devenu possession française dès le siècle suivant, il passe ensuite sous contrôle de l'Empire britannique en 1814 par suite de la défaite napoléonienne. Utilisé sporadiquement comme point de relâche pour les navires de la Couronne, l'archipel connaît un regain d'intérêt au début de la Guerre froide. Plus précisément, son atoll de Diego Garcia est progressivement érigé en pivot stratégique anglo-américain – qualifié, entre autres, de « *nouvel Okinawa* » par la presse – aux fins d'endiguer l'influence soviétique dans l'océan Indien et d'assurer aux Occidentaux un positionnement avantageux dans cet espace.

L'archipel des Chagos reçoit le statut de « *Territoire britannique de l'océan Indien* » en 1965 (lequel est toujours en vigueur) puis est vidé de ses habitants, contraints à l'exil. L'année suivante, Diego Garcia est loué par Londres à Washington pour une durée de cinquante ans, prorogée de vingt années en 2016.

Diego Garcia à l'heure américaine

L'affermissement graduel de la présence militaire américaine sur l'île accompagne l'édification d'une base aéronavale achevée en 1986 qui peut recevoir les porte-avions et les sous-marins de l'*US Navy*. Sa piste aérienne (3 659 m) et ses infrastructures lui permettent d'accueillir bombardiers stratégiques (*B-52*, *B-1*, *B-2*), cargos lourds (*C-5*) et appareils de patrouille maritime (*P3C-Orion*). Par ailleurs, depuis 2020, l'*US Space Force* y a officialisé la présence d'une station sol de contrôle des satellites et de radar de surveillance spatiale.

Si la menace soviétique n'est plus, Diego Garcia demeure une pièce maîtresse du dispositif stratégique américain dans l'océan Indien. Ses aéronefs contribuent à la lutte contre le terrorisme et la piraterie dans la région ainsi qu'à la surveillance du trafic maritime et à la défense de la liberté de navi-



gation dans la zone indopacifique avec des survols annuels de la mer de Chine méridionale par des *B-52* au départ de l'île. Au surplus, la solitude géographique de Diego Garcia octroie aux activités militaires qui s'y déroulent un surcroît de protection et de confidentialité évident.

DR

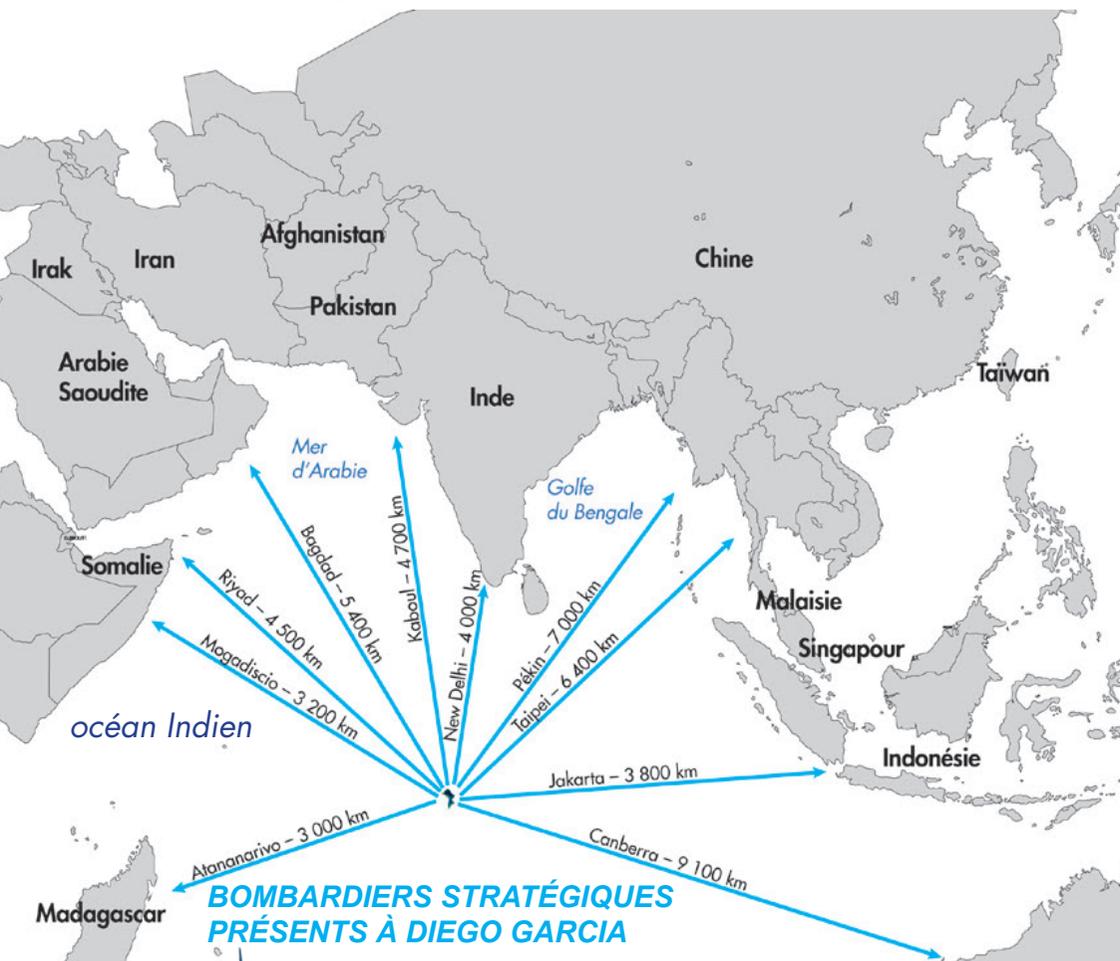
Du reste, Diego Garcia s'apparente à un véritable porte-avions naturel en soutien des manœuvres militaires des États-Unis. Ainsi, l'opération avortée *Eagle Claw* (1980) dédiée à la rescousse des otages américains détenus en Iran prévoyait l'utilisation de l'atoll comme base logistique. De même, à l'aide de ravitaillements en vol, ses bombardiers ont pris part à la destruction d'objectifs militaires au cours des opérations irakiennes *Desert Storm* (1991), *Strike* (1996), *Fox* (1999), *Iraqi Freedom* (2003) et afghanes *Enduring Freedom* (2001) et *Anaconda* (2002).

La présence américaine à l'épreuve des revendications souverainistes et pacifistes

La souveraineté britannique sur les Chagos est depuis longtemps contestée par l'île Maurice et par les Chagossiens désireux de refouler leurs terres ancestrales. Ces velléités interrogent la pérennité du déploiement militaire de Diego Garcia. Sans nécessairement signer la fin de la présence américaine, cette perspective préfigure divers changements potentiels, à commencer par l'impossibilité d'y déployer des armes nucléaires en vertu de la ratification par Port-Louis du traité de Pelindaba en 1996 sur l'interdiction de fabriquer, détenir ou accueillir pareils moyens sur un territoire africain. En dernier lieu, les États-Unis se trouvent entre les feux des résolutions de l'Assemblée générale de l'ONU appelant à la démilitarisation de l'île et de l'enhardissement de la Chine et de l'Inde dans la zone.

Fixée à 2036, l'échéance du bail britannique consenti aux Américains pour l'île de Diego Garcia laisse entrevoir une période de réarticulation de leur présence militaire dans l'océan Indien et l'évolution de la grammaire stratégique américaine en Indopacifique.

Diego Garcia, une île au



BOMBARDIERS STRATÉGIQUES PRÉSENTS À DIEGO GARCIA

B-52H Stratofortress

Emport en armement : 31,5 tonnes (classique/nucléaire)
 Vitesse : Mach 0,84
 Rayon d'action : 14 200
 Plafond : 15 150 m
 Entrée en service : 1952

B-2 Spirit

Emport en armement : 18 tonnes (classique/nucléaire)
 Vitesse : « subsonique élevée »
 Rayon d'action : « intercontinentale »
 Plafond : 15 240 m
 Entrée en service : 1997

B-1B Lancer

Emport en armement : 34 tonnes (classique)
 Vitesse : Mach 1,2
 Rayon d'action : « intercontinentale »
 Plafond : 9 000 m
 Entrée en service : 1986

cœur de l'océan Indien



1 km

Lieutenant Pierre Vallée
Section publications

Source de l'image : CNES

La diplomatie aérienne indienne

Si l'on entend la diplomatie aérienne comme l'emploi des moyens aériens en soutien d'une politique étrangère, l'armée de l'air indienne incarne un moyen pour New Delhi de renforcer sa présence sur la scène internationale. Sa dernière doctrine consacre d'ailleurs un chapitre entier sur le « *Nation Building, Aerial Diplomacy and Perception Management* ».

Une nouvelle doctrine pour une nouvelle armée ?

Se substituant à la précédente version de 2012, une nouvelle doctrine aérienne a été rendue publique en janvier 2023 et doit préparer l'Inde aux conflits du XIX^e siècle. Elle définit trois stratégies à appliquer soit en temps de paix, de guerre ou dans un entre-deux hybride de « *no war no peace* ». Cette dernière posture prévaut actuellement face à la Chine, suite aux affrontements de 2020 le long de la frontière himalayenne.



DR

New Delhi n'a pas mené de combat aérien d'ampleur depuis sa guerre contre Islamabad en 1971. Pour autant, ce « vide » opérationnel ne prive pas l'*Indian Air Force* d'être la porte-parole d'une diplomatie coercitive. Par exemple, en février 2019, plusieurs *Mirage 2000* détruisent à l'aide de munitions de précision des cibles situées sur le territoire pakistanais. Plus que la recherche d'un effet militaire – somme toute limité –, ces frappes sont autant de signaux diplomatiques qui permettent à l'*IAF* de démontrer au monde (et, plus particulièrement à ses voisins) ses capacités offensives.

A contrario, en raison de l'entre-deux hybride « *no war no peace* » dans lequel évolue constamment l'*IAF*, elle a développé une véritable expertise en termes de diplomatie aérienne dans le cadre d'opérations de nature civilo-militaire (déploiement au titre du maintien de la paix de l'ONU, *HADR*⁽¹⁾) ou lors d'exercices bi ou multilatéraux.

Les déclinaisons de la diplomatie aérienne indienne

Tout d'abord, la communication de New Delhi autour des manœuvres d'évacuations de ses ressortissants s'inscrit dans un registre diplomatique visant l'opinion indienne. Les plus récentes sont les opérations *Devi Shakti* menée en Afghanistan lors de la prise de Kaboul par les Taliban (août 2021) et *Ganga* déployée au début du conflit en Ukraine et qui a permis d'évacuer plus de 22 500 civils *via* des corridors humanitaires à compter du 26 février 2022.

La diplomatie aérienne indienne passe également par la participation de l'*IAF* à des patrouilles et exercices interalliés. Elle est présente à l'exercice américain *Red Flag 16* et aux entraînements *Pitch Black* organisés par l'Australie



DR

en 2018 et en 2022. Ces déploiements permettent à l'*IAF* d'apparaître comme le porte-drapeau du savoir-faire militaire indien à l'international.

Les exercices conjoints avec les groupes aéronavals américain (*Malabar*), britannique (*Konkan*) et français (*Varuna*) s'inscrivent également dans ce cadre. Dans sa doctrine de 2023, l'*IAF* souligne d'ailleurs que « *l'emplacement, le moment, l'ampleur, les participants et les objectifs annoncés d'un exercice international peuvent véhiculer de puissants messages géopolitiques importants à un adversaire commun* ».

La diplomatie aérienne indienne repose également sur la contribution de l'*IAF* aux opérations *HADR*. Lors du tremblement de terre qui a touché la Turquie et la Syrie en février 2023, elle a été le vecteur de l'opération *Dost* (« *Ami* ») en permettant l'acheminement de son aide humanitaire par *C-17* – démontrant dans le même temps ses capacités de projection.

Le tissu industriel aérospatial de défense indienne est également un outil de diplomatie économique. Par exemple, la dernière édition du salon *Aero-India* en février 2023 à Bangalore a rassemblé de clients étrangers permettant ainsi de faire rayonner le *Make in India*.

Enfin, ce rayonnement passe également par des rencontres bilatérales entre officiers indiens et étrangers afin d'affermir leurs relations interpersonnelles ; à l'instar de la venue de la promotion du *Higher Air Command Course* à Paris en mars dernier.

Une diplomatie aérienne limitée et intéressée

La volonté indienne de concrétiser un rayonnement international ne doit pas occulter les difficultés structurelles de l'*IAF*, notamment sa forte dépendance au matériel d'origine russe et un parc composé d'appareils vieillissants (*Jaguar*, *MiG-21*, *MiG-29*) synonyme, respectivement, d'un manque d'autonomie capacitaire et d'une moindre « *esthétique de la puissance* » (Martin van Creveld).

De surcroît, si la diplomatie aérienne que l'*IAF* met en œuvre est avant tout à destination du monde extérieur et concourt à la diffusion du *soft power* national, elle a également une fonction de politique intérieure. Elle permet aussi de légitimer l'allocation de moyens financiers supplémentaires, dans un contexte de concurrence avec les autres armées.

1. *Humanitarian Assistance and Disaster Relief*.

Amélie Chalivet et Guillaume Gandelin
Chargés de mission Asie du Sud
Direction générale des relations internationales et de la stratégie

Bombardements de Balakot : combats aériens au-dessus du Cachemire

La partition de l'ancien Empire britannique des Indes, entrée en vigueur le 15 août 1947, a mené à l'indépendance de l'Inde et du Pakistan⁽¹⁾. La nature violente de celle-ci se retrouve encore aujourd'hui et affecte en profondeur les relations entre les deux pays, tous deux dotés de l'arme nucléaire.

C'est dans ce contexte de relation diplomatique complexe que survient un événement grave provoquant une crise politico-militaire : les forces armées des deux pays s'affrontent directement par le biais de leurs aviations de combat et des échanges de tirs d'artillerie à travers les frontières. Quel est le déroulement des faits qui a mené à cette escalade ?

14 février 2019 : attentat de Pulwama

Comme point de départ, le 14 février 2019 dans le district de Pulwama en Inde, un attentat-suicide islamiste au véhicule piégé est perpétré. L'attaque, revendiquée par un groupe terroriste basé au Pakistan, Jaish-e-Mohammed, tue au moins quarante-neuf membres de la *Central Reserve Police Force* indienne.

Le gouvernement indien a donc commencé à prendre des mesures contre son voisin pakistanais. Elles sont au nombre de 3 : la première est économique (droits de douane). La deuxième est diplomatique mais l'Inde subit un camouflet de la part de la Chine, grand allié du Pakistan. La troisième sera donc plus forte : New Delhi envisagera une réponse militaire qui se matérialisera par des frappes sur le camp d'entraînement du groupe islamiste au Pakistan.

26 février 2019 : le bombardement de Balakot

Ainsi, la réponse militaire interviendra le 26 février 2019. Prétendant une frappe préventive au vu d'un danger immédiat (préparation de nouveaux attentats en Inde), les autorités indiennes ont autorisé 12 *Mirage 2000H* à franchir la ligne de contrôle au Cachemire, une première depuis la guerre de 1971.

Cet événement a provoqué l'inquiétude de la communauté internationale ; la Chine et l'Union européenne appelant les deux pays à « la retenue ». En effet, l'Inde et le Pakistan se sont livrés trois guerres d'envergure dans le passé (1947, 1965, 1971), dont les deux dernières au sujet du Cachemire, une région himalayenne que ces deux pays revendiquent depuis des décennies.

Néanmoins, la France se positionne en soutenant « la légitimité de l'Inde à assurer sa sécurité contre le terrorisme transfrontalier » et demande au Pakistan de « mettre fin aux agissements des groupes terroristes installés sur son territoire »⁽²⁾



DR

Les résultats de ces frappes dans cette région reculée du monde restent difficilement vérifiables : l'Inde revendique un lourd bilan tandis que le Pakistan annonce qu'il n'y a ni pertes humaines ni dégâts matériels. Le Premier ministre indien Narendra Modi affirme que les frappes ont tué 350 membres de Jaish-e-Mohammed, déclaration contestée par les habitants de la zone ciblée.

En outre, de violentes escarmouches entre les forces pakistanaises et indiennes ont lieu le long de la ligne de contrôle le 26 et 27 février. Des tirs d'armes légères et de mortiers sont échangés.

27 février 2019 : réponse pakistanaise et combats aériens

En représailles aux frappes indiennes de la veille, le Pakistan mène des bombardements aériens contre plusieurs cibles au Jammu-et-Cachemire, côté indien. Une fois de plus, si les effets militaires obtenus par cette action sont confus et difficilement vérifiables, une guerre de communication s'opère entre les deux belligérants. Néanmoins, les combats aériens, eux, démontrent des résultats avérés.

En effet, l'Inde perd un *MiG-21 Bison* dont le pilote, le *Wing commander* (OF-4) Abhinandan Varthaman, engageait un combat avec des avions ennemis.

Fait prisonnier par le Pakistan, sa détention est médiatisée, preuve que la guerre médiatique prend toute sa part dans les combats modernes. De son côté, le Pakistan dénombre la perte d'un *F-16* abattu par un *MiG-21* indien qui a tiré un missile air-air *Vympel R-73*, l'unique tiré par l'aviation indienne durant ce combat.



DR

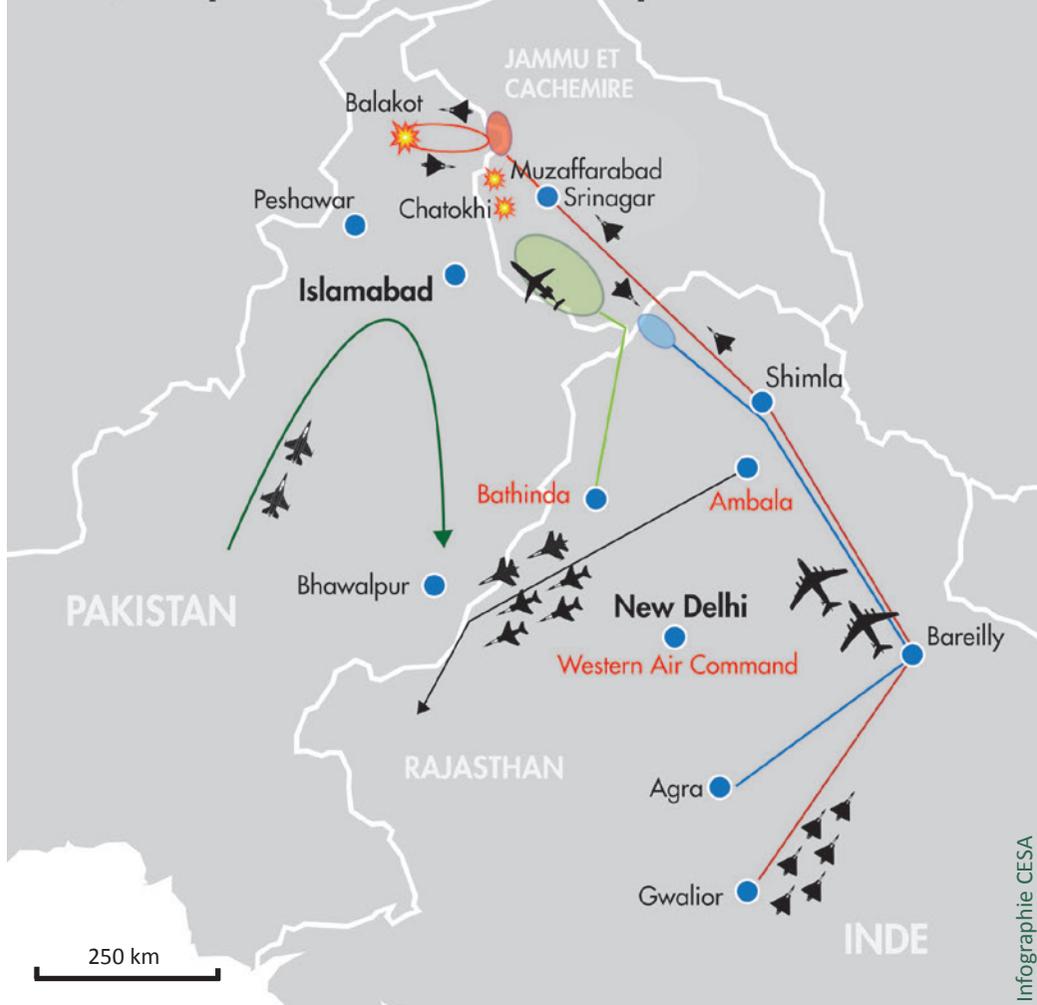
Tentative de désescalade et épilogue

Signe de volonté de désescalade de la part d'Islamabad, le pilote indien est libéré et est remis aux autorités de New Delhi le 1^{er} mars 2019. Cependant, cela ne suffit pas à sortir de la spirale des tensions politico-militaires entre les deux pays. Dès le 2 mars, des escarmouches sont observées sur la ligne de contrôle du Cachemire ramenant l'Inde et le Pakistan à leur « *bonne relation* » d'avant crise.

Ainsi, les combats aériens entre ces deux nations dotées, inédits tant le nombre d'affrontements de cette nature est faible, ont donc été le point culminant de cette crise qui aurait pu avoir des conséquences bien plus graves dans cette région du monde.

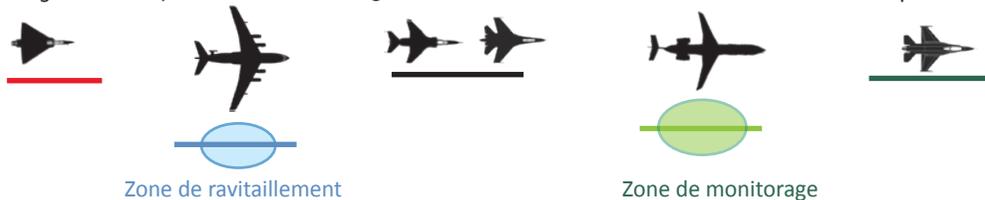
1. Le dominion du Pakistan a donné plus précisément le Pakistan et le Bangladesh.
2. Déclaration du porte-parole adjoint du Quai d'Orsay.

Opération *Bandar* – 26 janvier 2019



Infographie CESA

Mirage 2000 Ilyouchine 78 IL-78 Jaguar et Sukhoï Su-30 AWACS EMB-145 Netra F-16 pakistanaï



26 janvier 2019

2 h 45 : « Go » de l'état-major du *Western Air Command* pour le lancement de *Bandar*

3 h 00 : 20 *Mirage 2000* quittent la base de Gwalior

- 8 *Mirage 2000* du 1st Squadron – Indicatif « *Tigers* » – Configuration air-air (*Mica ER* et *IR*)
- 6 *Mirage 2000* du 9th Squadron – Indicatif « *Wolfpack* » – Configuration air-sol (*Spice-200*)
- 6 *Mirage 2000* du 7th Squadron – Indicatif « *Battle Axe* » – Configuration air-sol (*Spice-200*)

1 *AWACS Emb-145 Netra* décolle de la base de Bathinda pour surveiller la zone d'opérations

3 h 15 : arrivée à Bareilly

- Jonction avec deux *tankers Il-78* au départ d'Agra
- 2 *F-16* pakistanais détectés en mouvement vers Balakot – Manœuvre de déception indienne : 2 *Su-30* font jonction avec 4 *Jaguar* au-dessus de Ambala et foncent vers Bahawalpur puis prennent la direction du Rajasthan
- *Tiger*, *Wolfpack* et *Battle Axe* se dirigent vers l'objectif en prenant la route Bareilly-Shimla-Srinagar-Muzaffarabad

3 h 30 : mise en alerte de la défense aérienne indienne

3 h 45 : Arrivée des 20 *Mirage 2000* à la *Line of Actual Control*

- 16 *Mirage 2000* pénètrent le ciel pakistanais
 - 12 en configuration air-sol
 - 4 en configurations air-air
- 4 *Mirage 2000* restent en *stand-by* défensif dans l'espace aérien indien

3 h 52 : Frappes sur trois positions du groupe Jaish-e-Mohammed

- 4 *Mirage 2000* sur Balakot
- 4 *Mirage 2000* sur Chatokhi
- 4 *Mirage 2000* sur Muzaffarabad

4 h 06 : rassemblement des *Mirage*

6 h 00 : retour des appareils à leur bases d'origine

7 h 00 : communications sur les frappes diffusées via les canaux d'informations indiens

Informations rassemblées à l'aide de sources ouvertes

Le comité pédagogique

sous le patronage du général d'armée aérienne Stéphane Mille,
chef d'état-major de l'armée de l'Air et de l'Espace

Général de brigade aérienne Emmanuel Boiteau, *directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales (CESA).*

Colonel Julien Resplandy, *sous-directeur puissance aérospatiale et patrimoine du CESA.*

Colonel Amaury Colcombet, *Bureau études, stratégie, management général auprès du Major général des armées d'août 2021 à août 2023.*

Colonel Candice Roesch, *commandant le Centre d'enseignement militaire supérieur air d'août 2021 à août 2023.*

Colonel Stéphane Spet, *auditeur au Centre des hautes études militaires d'août 2022 à août 2023.*

Colonel (RC) Anne-Catherine Robert-Hauglustaine, *directrice du musée de l'Air et de l'Espace.*

Colonel (RC) Nathalie Tinjod, *Agence spatiale européenne.*

Colonel (R) Claude Ribbe, *écrivain.*

Lieutenant-colonel Jérôme de Lespinois, *membre de l'Académie de l'air et de l'espace.*

Lieutenant-colonel (R) Emmanuel Nal, *maître de conférences en philosophie à l'université de Mulhouse.*

Commandant (R) Jean-Marc Albert, *professeur d'histoire de première supérieure.*

Capitaine Camille Trotoux, *docteur en science politique, chercheuse à l'Institut de recherche stratégique de l'École militaire d'août 2020 à août 2023.*

Katell Faria, *écrivaine.*

Patrick Meneghetti, *avocat.*

François Pernot, *professeur d'histoire moderne à Cergy Paris Université.*

CESA
Centre d'Études Stratégiques Aérospatiales
1 place Joffre
75700 Paris SP 07

Photo : DR – © Armée de l'Air et de l'Espace

